

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Journal du Cultivateur

PROCÉDÉS DU BUREAU D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

VOL. I., No. 11, MONTRÉAL, MARS, 1854.

FRANC DE PORT.

PRIX 2s. PAR ANNEE, PAYABLE D'AVANCE.

Journal du Cultivateur.

Nous insérons l'article suivant, extrait du *Merchants Magazine* de Hunt, par la raison que les agriculteurs de ce pays étant presque tous propriétaires du sol qu'ils cultivent, doivent s'intéresser à ce qui est au-dessous de sa surface, aussi bien qu'à ce qui est au-dessus.

Il est très difficile de rendre la géologie et la minéralogie tant soit peu intelligibles à ceux qui n'ont pas étudié ces sciences. Notre désir est d'être aussi intelligible que possible, et de nous servir de termes que tous nos lecteurs puissent comprendre, ou que, du moins, nous tâcherons d'expliquer.

Nous n'avons pas en Canada ce qu'on appelle formations, ou terrains, secondaires et tertiaires. Si nous les avons jamais eus, c'est ce qu'il n'est pas possible de savoir; mais si nous les avons eus, ils ont été emportés dans quelque grande convulsion, ou cataclysme de la nature. Conséquemment, nous n'avons pas de charbon de terre, et toute tentative pour en trouver serait inutile; la seule possibilité d'en rencontrer se trouvant dans quelques-unes des profondes vallées situées au nord-ouest, sur les bords du Maine et du Nouveau-Brunswick. Au-delà, c'est-à-dire, en gagnant les rives du golfe, les dépôts de houille sont très abondants.

Mais il existe en Canada des minerais de fer en très grande abondance. Le minerai de fer hématiteux ou hépatique s'y rencontre fréquemment. C'est un oxyde de fer presque pur, contenant à peu près 90 pour cent de ce métal mêlé avec un peu d'argile et de sable. Jusqu'à une époque encore très ré-

cente, on avait cru qu'il était impossible de fondre ce minerai, (aisé à reconnaître par sa teinte rouge ressemblant à celle de la craie rouge,) de manière à en faire un bon fer, mais la difficulté a été surmontée. Pendant un grand nombre d'années, on ne s'en est servi que pour le mêler aux minerais les plus pauvres, et il s'en faisait et s'en fait encore une exportation considérable des comtés du nord de l'Angleterre dans le pays de Galles. A une seule exception près, que nous allons mentionner, il n'a jamais été employé seul.

Le minerai gris de fer, qui est la base du commerce du monde, en Belgique, en France et dans la Grande-Bretagne, nous a été distribué avec beaucoup plus d'épargne; mais on le rencontre ici parfois, et il abonde dans le Haut-Canada. Nous avons dans les limites de l'Est et du Nord-Est de la vallée du Saint-Laurent, le minerai de fer magnétique, si riche et si précieux. Nous avons dans quelques localités, particulièrement dans le comté de Vaudreuil, le minerai de fer limoneux, qu'on suppose avoir été formé par l'action d'insectes ou de plantes, en l'accumulant d'abord et le déposant ensuite. Il faut remarquer que le fer entre dans toute la nature organisée, animale ou végétale. Il y en a peut-être plus dans la structure physique de l'homme que dans celle de toute autre créature vivante. Le fer limoneux est le minerai avec lequel sont faites les belles fontes de Berlin. Il peut être jetté en fonte avec autant de netteté que s'il était forgé à la main par le plus habile ouvrier en argent. Il n'y a rien au monde qui l'égalé

N'ayant point les formations plus récentes comprenant les couches de charbon, nous ne possédons pas l'espèce de fer qui forme le grand fond de commerce de cet article dans les contrées ferrifères de l'Europe et dans celles des Etats-Unis.

Mais la valeur du fer est bien moins déterminée par la nature du minerai que par celle du combustible. Les fers du pays de Galles, d'Ecosse et du Strassfordshire, sont tous faits des mêmes matériaux, mais ils diffèrent grandement en valeur. La valeur est déterminée, à part de l'habileté dans la manufacture, que tout endroit possède plus ou moins excellemment, par la quantité de soufre contenue dans le charbon. Tout charbon minéral contient des sulfures, et leur décomposition, en brûlant, dégage le soufre, qui s'unit avec le fer, et en raffinant, ce qu'on fait en chauffant de nouveau et en martellant, la difficulté est de s'en débarrasser. Le prix des "gueuses" de Glasgow et des gueuses du Strassfordshire diffèrent toujours beaucoup, en conséquence, et les gueuses, c'est-à-dire les masses de métal fondu sont classées et numérotées d'après la force du coup qu'il faut pour en casser une. Un homme expérimenté connaîtra aisément la qualité du fer par la nature du charbon avec lequel il a été fait.

Nous avons tous lu ce qui a été écrit des lames de Tolède et de Damas, de la cotte de maille de Milan, du fer dont étaient ferrés les chevaux espagnols, et plus récemment du "Plate Almyn," c'est-à-dire, de l'armure trempée de l'Allemagne, qui a été en usage jusqu'au milieu du dernier siècle: depuis lors, on a fabriqué et trempé le fer

l'acier d'une égale qualité, sur une plus grande échelle.

Ces fabriques tiraient leur supériorité de l'absence du charbon minéral dans la fonte, comme il en est dans les meilleures fabriques d'à présent. Quelque précieux que puisse être cet article pour la fabrique du fer destiné aux usages communs, il ne convient pas à un travail plus fini, encore moins à la manufacture de l'acier.

La Suède est le pays qui fournit la plus grande quantité de beau fer à ce pays et à l'Europe. D'après les derniers avis, il est coté à £12 10 le tonneau, le fer en barres de Russie, à £15 10, tandis que le fer en barres d'Angleterre n'est coté qu'à £9 10. Ceci, comme on l'observera, se rapporte au fer malléable, c'est-à-dire, non au fer brut de fonte, mais au fer mis en état d'être battu au marteau.

La raison en est que les Suédois et les Russes fondent le fer avec du bois exclusivement, n'ayant pas dans leurs pays de bassins houillers. Ils ne fondent pas le fer en grandes masses, comme font les Belges et les Anglais, mais ils fabriquent un article plus fin et supérieur, convenable à la manufacture, non de chaudrons et de chaudières, mais à celle d'épées, couteaux, rasoirs, ressorts de montres, etc.

Il y a une autre qualité de fer particulière aussi au Nord du Lancashire. La quantité n'en est pas considérable, mais la qualité en est estimée. Il est connu dans la contrée sous le nom de fer *back-barrow*. Il est remarquable par sa grande ténacité, et la facilité de le convertir en aciers des meilleures qualités. Dans le marché, quoique rarement coté, à cause de la petite quantité qui en est jamais offerte en vente, il est mis au-dessus du fer de Suède et de Russie. Il a été employé principalement pour fil d'archal, à cause de sa ténacité remarquable et de sa flexibilité. Dernièrement, on en a fait usage pour certains essieux de locomotives. Il n'est pas sujet à se désagréger par cristallisation, défaut qui a été cause d'accidents terribles. Son haut prix et sa petite quantité empêchent qu'il en soit fait un grand usage. Nous ignorons quel en est le prix maintenant, attendu qu'il n'est pas coté; mais nous nous sommes trouvés une fois dans une très grande manufacture, dont le propriétaire nous montra un essieu de ce fer, qui lui avait coûté six deniers, sterling, la livre.

Nous ne pouvons parler avec confiance

des matériaux des fers de Suède et de Russie. Nous croyons qu'ils sont comme ceux de Galles, un mélange d'oxydes rouge et gris. Vingt pour cent avait coutume d'être la proportion du premier au dernier. Le fer du Staffordshire et de la Clyde, comme nous l'avons remarqué, est fait du schiste des couches de charbon, que nous n'avons pas ici. Mais le fer du nord du Lancashire est fait avec le minéral rouge pur, qui est simplement un oxyde de fer contenant très peu de matière étrangère. Il est fondu avec du charbon de bois, et c'est ce qui lui donne de la valeur. Toutes les collines sont couvertes de menu bois, ou bois taillis. On le coupe tous les vingt ans, et il vaut, en prenant le terme moyen de la production, £14 l'acre. Ce prix est donné pour des terrains montagneux et stériles, incapables d'être cultivés.

Le bois coupé consiste principalement en celui qu'on appelle bois dur, ou bois franc, tel que chêne, entre-mêlé avec coudrier et bouleau noir. Nous avons le chêne en abondance et le bouleau noir. Le coudrier (*corylus*) n'est pas très commun; mais nous avons en très grande abondance d'autres bois de la même qualité, l'érable, par exemple, le hêtre et les différentes espèces de noyers.

Qu'on puisse manufacturer dans ce pays du fer d'une très belle qualité, il n'y a pas à en douter. Nous avons en abondance tous les matériaux nécessaires; et l'importation du fer de Suède témoigne que nous négligeons nos richesses naturelles.

LE FER, ET LES MANIÈRES DE LE CONVERTIR EN ACIER.

L'acier qu'on a rendu extrêmement dur et cassant, en chauffant au rouge, et trempant subitement dans l'eau, peut devenir moins dur et acquérir de l'élasticité, par le procédé appelé la "trempe". Ce procédé peut être expliqué et rendu intelligible par ce qui suit :—

Prenez trois barres d'acier élastique d'égales longueur, largeur et épaisseur, et placez-les sur un feu clair et brillant: lorsqu'elles auront été chauffées au rouge, retirez-en deux avec une paire de pincettes, et plongez-les dans de l'eau froide; ôtez ensuite la troisième, et mettez-la sur le foyer pour refroidir.

Prenez une des barres ou bandes d'acier trempées soudainement, et essayez de la plier par la force de vos mains; elle ne pliera pas, mais cassera net, et ramera le verre; de sorte que par ce traitement l'acier est devenu extrêmement cassant et dur.

Prenez la bande qui a refroidi lentement

sur le foyer; vous la plierez avec autant de facilité qu'une bande de cuivre des mêmes dimensions; et comme cette dernière, elle retiendra la forme que vous lui aurez donnée, et ne ramera pas le verre; de sorte que par ce traitement, l'acier est devenu extrêmement doux et flexible.

Enfin, prenez l'autre barre d'acier soudainement plongée dans l'eau, polissez une de ses surfaces avec de l'éméri; que le bout d'un grand fourgon de fer soit chauffé jusqu'au rouge brillant, et qu'il soit ensuite supporté horizontalement sur une brique ou une tuile placée sur une table, près de la clarté du jour; posez la barre d'acier, la surface polie en haut, sur le fourgon chauffé au rouge, dans la direction de sa longueur; dans le cours de quelques secondes, l'acier présentera une riche décoloration de couleurs, en commençant par la teinte de la paille, qui graduellement en vient à passer au brun, puis au rouge, avec des raies couleur de pourpre, et finalement à un beau bleu: qu'on la retire pour la laisser refroidir.

Lorsqu'elle sera froide, on trouvera qu'elle se plie ou se courbe aisément, et qu'elle reprend sa première forme droite, lorsque la force qui la courbait n'agit plus sur elle; cette bande peut être rayée par un morceau de la bande cassante et dure: de sorte que par ce traitement, l'acier est devenu moins dur qu'il l'était, et a repris son élasticité, ou pour nous servir d'un terme technique, a acquis la "trempe élastique."

Les couleurs qui paraissent sur l'acier, durant le procédé de la trempe, proviennent de ce que son fer subit une légère oxydation, et est conséquemment rendu capable de décomposer la lumière, et de réfléchir quelques-uns de ses rayons chroniques, ou leurs mélanges; car quand l'acier poli est chauffé hors du contact de l'air, il retient son éclat particulier, et ne réfléchit que la couleur blanche; cependant il est devenu trempé parfaitement ou autant qu'il est nécessaire.

Le chimiste a déterminé avec exactitude le degré de chaleur au moyen duquel l'acier peut être trempé convenablement pour différents instrumens, et il a fait connaître à l'artisan un autre fait important, qui est que le mercure peut être chauffé à un degré quelconque au-dessous du point d'ébullition; de sorte qu'un thermomètre qui y sera introduit marquera la température que toute trempe donnée aura acquise. La meilleure trempe pour les canifs est atteinte à la couleur de la paille. Cette couleur se montre à 450 degrés; en conséquence, le mercure est chauffé à cette température, et en y plongeant deux ou trois cents lames d'acier dur, on les trempe efficacement et simultanément, sans avoir besoin d'épier, d'une manière fatigante, l'apparition de cette couleur sur chaque lame en particulier, comme il faudrait faire si elles étaient placées sur du fer chauffé.

La trempe de l'acier consiste donc à réduire son excessive dureté à un degré

plus modéré, par une chaleur douce, qui lui rend aussi sa tenacité et son élasticité.

Les différentes couleurs qui annoncent sa convenance pour des instrumens tranchants, et la température à laquelle elles paraissent, s'il est chauffé à l'air, ou à laquelle la trempe lui est donnée, s'il est chauffé sous le mercure, sont comme suit : —

- A 430 degrés, jaune très pâle pour lancettes.
- A 450 do, couleur de paille pour rasoirs et scalpels.
- A 470 do, jaune vrai, pour canifs.
- A 490 do, brun, pour ciseaux de tailleurs et ciseaux de menuisiers.
- A 510 do, rouge, avec taches violettes, pour haches et planes.
- A do do, pourpre, pour couteaux de table, et forces ou cisailles.
- A 550 do, bleu clair, pour épées, et ressorts de montres et clochettes.
- A 560 do, vrai bleu, pour poignards et scies fines.
- A 600 do, bleu foncé, ou noirâtre, 1 gradation la plus douce pour égouines et scies de long.

Si l'acier est chauffé davantage, il devient parfaitement doux, ou mou.

Dans les premiers temps de la chevalerie, l'art de tremper l'acier paraît n'avoir pas été aussi bien entendu ou pratiqué par les ouvriers Anglais que par les ouvriers étrangers, particulièrement ceux de Milan ou de la Tolède; et comme une cotte de mailles et surtout une épée fidèle étaient d'une importance vitale pour le porteur d'une telle armure complète, la préférence était généralement donnée à la manufacture étrangère. On trouve plusieurs allusions à sa popularité éparses dans les pages de l'histoire et du roman historique. Le forgeron en chef était un officier d'une dignité considérable dans la Grande-Bretagne, et il jouissait de plusieurs privilèges; il avait, par exemple, droit à un verre de toutes les liqueurs apportées dans la salle à diner du lord maire, et aux repas il s'assayait ensuite du chapelain.

Le fer de Suède est très estimé à cause de son aptitude à produire de l'acier, et il est appelé communément "fer à acier." Il est extrêmement pur, ayant été réduit de sa gangue, ou de quelques autres riches oxydes de fer par l'action directe du charbon de bois, le bois étant un combustible commun dans le pays, tandis que dans la Grande-Bretagne, le charbon minéral est plus abondant, et est conséquemment employé généralement, après désulfuration, pour la réduction des minerais de fer, lequel contenant une variété de matières étrangères, détériore la qualité du fer, et n'en peut être dégagé qu'avec difficulté.

Lorsque le fer a été converti en acier au moyen de charbon de bois, sa surface présente toujours une apparence scarifiée, et il est appelé en conséquence "acier scarifié."

La cause exacte de la scarification n'est pas connue, quoiqu'elle ait été attribuée à la vaporisation d'une partie du carbone contenu dans le charbon de bois; mais cette suppo-

sition n'est nullement probable, car l'acier "scarifié" se distingue éminemment par son extrême fixité dans la chaleur artificielle la plus intense.

Lorsque l'acier "scarifié" a été réduit en barres plus petites, et battu sous de pesants marteaux, il prend le nom d'acier battu. Lorsque l'acier battu a été rompu, chauffé, roulé et forgé de nouveau en barres, on l'appelle acier à cisailles, parce qu'il est généralement employé pour la fabrique des cisailles ou gros ciseaux à tondre les moutons.

L'acier de fonte anglais est une autre variété de ce composé multiforme de fer et de carbone, et on l'obtient en fondant l'acier avec des matières vitrifiables et du charbon de bois, et le moulant ensuite sous la forme de lingots, lesquels sont sub-équemment chauffés doucement, martelés soigneusement et façonnés en barres ou baguettes plus petites.

L'acier scarifié et l'acier de fonte contiennent de 98 à 99 pour cent de fer: le reste consiste en carbone.

PROCÉDÉS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTREAL.

L'Assemblée Annuelle de la Société d'Agriculture du Comté de Montréal a eu lieu au Palais de Justice, dans la ville de Montréal, vendredi, le dix-sept de Février 1854.

Le Président, John Dods, Ecr., étant inévitablement absent, le fauteuil a été occupé par le Vice-Président, Joseph Laporte, Ecr., qui a appelé l'assemblée à l'ordre. Le Secrétaire-Trésorier, M. James Smith, a alors lu le Rapport.

Sur quoi il a été proposé par M. Lamothe, secondé par M. James Allan, que le Rapport maintenant lu soit reçu et adopté.— *Adopté.*

Étant alors constaté que plus de 70 messieurs présents avaient souscrit et signé la déclaration exigée par la loi, l'assemblée a procédé à l'élection d'officiers pour l'année suivante.

Proposé par M. Edward Quinn, secondé par M. Thomas McGinn, que John Dods, Ecr., soit ré-élu Président de la Société pour l'année suivante.— *Adopté unanimement.*

Proposé par M. John Penner, secondé par M. Joseph Laporte, que Joseph Deschamps, Ecr., soit élu Vice-Président de la Société pour l'année suivante.— *Adopté unanimement.*

Proposé par M. Daniel Hadly, secondé par M. Rémi Lecavelier, que M. James Smith soit élu Secrétaire-Trésorier.— *Adopté unanimement.*

Il a été alors proposé par M. Thomas McGinn, secondé par M. Hugh Brodie, que le Vice-Président élu, Joseph Deschamps, Ecr., prenne le fauteuil.

Joseph Deschamps, Ecr., s'étant assis au fauteuil,

MM. John Penner et Charles E. Belle ont été nommés inspecteurs du scrutin, et l'assemblée a procédé à l'élection de directeurs, et les messieurs suivants ont été déclarés duement élus, savoir :

- Edward Quinn, Ecr., de la Longue-Pointe;
- Joseph Laporte, Ecr., de la Pointe-aux-Trembles;
- Joseph Lamothe, Ecr., de la Rivière Saint-Pierre;
- Thomas McGinn, Ecr., de la Ville de Montréal.

Hugh Campbell, Ecr., de la Petite-Côte; John Penner, Ecr., du Bas de LaChine; Jean-Bte. Lapierre, de Saint-Michel;

Il a été proposé par M. Thomas McGinn, secondé par M. Hugh Brodie, qu'il soit acquiescé à la recommandation des délégués, et que les messieurs suivants soient nommés pour le Bureau d'Agriculture, savoir, James Thomson, Ecr., de Shefford; M. A. Lemaire, de Sorel; le Dr. Taché, de Kamouraska; Alfred Penseault, Ecr., de Montréal.— *Adopté.*

Il a été alors proposé par M. E. Quinn, secondé par M. Joseph Lamothe, que les remerciemens de la Société sont dus, et par le présent offerts aux officiers de la Société, pour leur attention aux affaires de la Société durant l'année passée.— *Adopté.*

LES DIRECTEURS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTREAL RAPPORTENT RESPECTUEUSEMENT,—

Que le Vendredi, 18 Février, 1853, la Société d'Agriculture du Comté de Montréal a été organisée en vertu des dispositions de l'Acte de la 16e Vict. chap. 18, et en conformité à celles, une liste des personnes qui se sont trouvées présentes à l'assemblée générale et les noms des Officiers et Directeurs élus ont été transmis au Bureau d'Agriculture.

Que conformément aux injonctions de l'Acte précité, les Officiers et Directeurs de cette Société ont soumis l'état ou exposé suivant des opérations de la Société pour l'année.

	Fonds.	£	s.	d.
Balance de compte de l'ancienne Société, - - - -		55	16	2
Montant total des souscripteurs pour l'année, 308, donnant une somme totale de - - - - -		109	1	3
Octroi du gouvernement, - -		225	0	0
Appropriation faite par le Comité Local de l'Exposition Agricole et Industrielle, à être adjugée comme premier prix, -				
Concours de Charrues, -		7	10	0
Intérêts sur dépôts, - - -		2	14	0

<i>Dépenses.</i>	
£ s. d.	
Payé en prix pour Étalons devant être tenus dans le Comté, pour l'usage des ju- mens, - - - - -	19 10 0
Payé comme ap- propriation pour animaux mâles importés de la Grande-Breta- gne, - - - - -	100 0 0
Payé 7 prix pour Jumens Poul- nières, Chevaux Hongres, Pou- liches, et Pou- lains entiers de deux ans, - - -	12 10 0
Payé en prix pour Vaches, Genis- ses, Bœliers et Brebis, Cochons et Produits A- gricoles, Classe Anglaise, - - -	44 15 0
Payé do., Classe C.-Française, -	43 5 0
Payé en prix pour Récoltes de ra- cines, classe An- glaise, - - - -	34 5 0
Payé do., classe C.-Française, -	26 0 0
Payé en prix au Concours de Charvres, y compris le mon- tant de l'Appro- priation du Co- mité Local de l'Exposition A. et Industrielle,	20 0 0
Payé à MM. Pen- ner et Evans pour compte de l'ancienne So- ciété, - - - - -	3 14 11
Payé pour l'érec- tion d'enclos ou parcs, à l'Expo- sition, - - - -	2 9 3
Payé pour Impres- sion dans les journaux le <i>He- rald</i> , la <i>Miner- ve</i> et le <i>Trans- cript</i> , - - - - -	31 10 0
Payé aux Juges et au Bureau de la Poste, - - - - -	17 0 5
Payé à M. Mack pour l'usage de salles pour les Assem. Men- suelles des Di- recteurs, - - - -	2 10 0

Payé à la <i>Gazette</i> de <i>Montreal</i> , -	0 18 0
Commission du Se- crétaire-Trésor- rier, - - - - -	24 0 0
	382 13 11
Balance en mains, - - - - -	17 7 6

Ce qui précède est l'exposé des recettes et des dépenses de la Société. Les livres ayant été examinés soigneusement par MM. Joseph Deschamps et Donald Drummond, nommés commissaires à cet effet, et ces messieurs les ayant trouvés corrects, les ont approuvés à la manière ordinaire. Le Secrétaire-Trésorier a fait insérer, de temps à autre, dans les gazettes publiées en cette ville, ainsi que dans le *Journal du Cultivateur*, la liste des prix accordés par la Société, de même que les noms des personnes auxquelles ils ont été adjugés. Le tout est néanmoins incorporé dans le présent rapport, ainsi qu'il est requis par le statut précité.

Les Directeurs de la Société pour la présente année, ont fait, à ce qu'ils conçoivent, un grand effort pour pouvoir mettre de côté la nécessité d'adjuger des prix à deux classes distinctes, d'abord, en appropriant une somme d'argent pour l'importation d'animaux mâles, et ils ont lieu de féliciter les membres de leur succès partiel, à cet égard. Un très beau taureau, de la vraie race d'Ayrshire, acheté par M. Morris, de Ste. Thérèse, qui est maintenant en Ecosse, au prix pour la Société, de cinquante livres, courant, est arrivé sain et sauf et en bon état. Le taureau a obtenu le premier prix dans la classe pour les taureaux de trois ans, à une Exposition ouverte à toute l'Ecosse, tenue cette année, dans Renfrewshire, en Ecosse, et a obtenu le second prix, dans la classe des bêtes d'Ayrshire, à la Grande Exposition Provinciale, tenue en cette ville, en septembre. M. Dods, le digne Président de la Société, a acheté pour la Société, tandis qu'il était en Angleterre, un verrat qui, en conséquence de ce que le vaisseau dans lequel il était importé a eu une traversée longue et tempêteuse, est arrivé malade, et est mort un ou deux jours après. Il y a néanmoins entre les mains de M. Morris une petite balance de l'appropriation faite pour être employée à l'achat d'autres animaux mâles, c'est-à-dire que, par l'entremise de leur Président, les Directeurs ont prié M. Morris d'acheter deux taureaux, qui, comme on peut l'espérer, arriveront à temps pour servir, le printemps prochain; les nouveaux Directeurs étant tenus, comme de raison, au paiement de toute somme nécessaire pour liquider le coût de leur importation. Le plan proposé par les Directeurs est le suivant, savoir, que ces taureaux soient placés en différents endroits du Comté; que chaque souscripteur ait droit à l'usage du taureau placé le plus près de son domicile, pour une vache, gratuitement; que ceux qui ne sont

pas souscripteurs aient à payer une piastre pour chaque vache; que si le service du taureau est obtenu par un membre pour une seconde vache, ce service sera taxé à 3s. 9s. John Dods, écrivain, a pris sous sa charge, pour une année, le taureau importé, à compter du jour de son arrivée, à ces mêmes conditions, si favorables aux intérêts de la Société, que les Directeurs croient que ce monsieur a droit aux remerciemens de la Société, pour la libéralité qu'il a montrée en cette occasion, comme en beaucoup d'autres. Un comité, composé de deux membres du comité général, a été nommé pour visiter ce taureau au moins une fois par mois, pour voir à ce qu'il reçoive les soins convenables.

Cette règle, quoique nullement nécessaire, comme il est à espérer, pour ce qui regarde M. Dods, sera strictement observée dans tous les cas où des animaux appartenant à la Société seront commis à la garde d'un individu quelconque.

La seconde méthode, à laquelle les Directeurs appellent respectueusement l'attention, est l'appropriation de prix pour des récoltes de racines seulement. Les réglemens adoptés par les Directeurs ont été publiés avec la liste des prix; il a été remis à chaque concurrent des questions imprimées, dans l'attente qu'il y serait répondu par l'explication du mode de culture adopté pour la production des récoltes pour lesquelles ils concourraient respectivement, desquels rapports les Directeurs s'attendaient à obtenir des renseignements importants. Ils n'ont pas eu néanmoins, à cet égard, tout le succès qu'ils auraient désiré; mais comme c'était une première tentative dans cette direction, le règlement qui ordonne de ne pas payer les prix avant que les rapports aient été fournis, n'a pas été mis en force; en conséquence, il n'a été renvoyé qu'un petit nombre des formules fournies. Néanmoins; d'après le petit nombre de celles qui ont été renvoyées, les Directeurs sont convaincus que leurs successeurs en office feraient bien de restreindre les prix pour récoltes aux récoltes vertes seules, jusqu'à ce que les Canadiens-Français aient adopté un système d'assolement, ou de rotation des récoltes, ou du moins jusqu'à ce qu'ils soient convaincus que la culture des récoltes de racines tendrait à fertiliser leurs terres épuisées, et qu'ils pourraient tirer autant de profit de la culture des racines que de celle des grains. Et dans la vue d'encourager les cultivateurs d'origine française à adopter un système de rotation, les Directeurs prennent la liberté de soumettre l'exemple d'un cultivateur de cette origine, M. J.-Bte. Lecour, résidant à St. Laurent, le plus heureux des concurrents pour récoltes, cette année.

Il dit: Ma ferme est située à la Côte de Vertu, dans la paroisse de Saint-Laurent, et est de la contenance d'environ cent huit arpens. J'ai mis cette année, environ un tiers de ma terre arable en grains, un sixième en récoltes vertes, un peu plus d'un sixième en

foin, et un peu moins d'un tiers en pâturages. J'ai obtenu les prix suivants, savoir: pour patates, le 3ème prix; betteraves champêtres, le 1er prix; blé d'Inde, le 3e prix, et le 2e prix pour le meilleur champ mis en herbe. Le sol de ma ferme est une terre franche grise foncée appuyée sur un sous-sol passablement divisé. Je n'ai point d'égouts souterrains, mais je prépare ma terre à la manière ordinaire, me servant d'une charrue anglaise, et me contentant d'égouts ouverts ou fossés. La récolte qui a précédé les patates et le blé d'Inde sur une terre qui avait servi de pacage, a été de l'avoine. L'engrais qui a été employé pour les patates et le blé d'Inde a été pris dans la basse-cour, à la quantité de dix-sept tonneaux ordinaires par arpent, épandu sur le chaume et retourné par un sillon peu profond, dans le mois d'octobre, avec 7 ou 8 voies de fumier de plus par arpent pour le blé d'Inde, enfoui le printemps avec la semence en sillons à trois pieds de distance. Les patates ont été semées dans deux sillons éloignés de 30 pouces l'un de l'autre, et à 12 pouces de distance dans le rang, les opérations suivantes ayant été faites avec la charrue et la herse à rayons. Ma nouvelle prairie est sur une terre qui a porté des récoltes de grains, l'année dernière, produisant, cette année, du froment et de l'orge. Toute la semence employée a été produite sur la ferme, excepté la graine de betteraves champêtres, qui a été achetée à Montréal. La graine employée a été celle de la rouge longue, laquelle a été semée en mai dernier. Le blé d'Inde, jaune du Canada, a été semé le 20 mai; les patates, rouges communes, vers le 10 juin.

M. Lecour dit qu'il a suivi le système posé dans un pamphlet distribué par le gouverneur général; que les instructions qui y sont contenues lui ont été d'un grand service et d'un grand avantage, et il croit qu'il en serait de même pour tous ceux qui les suivraient.

Les Directeurs de Montréal soumettent aussi respectueusement le Rapport des messieurs qui ont agi comme juges des récoltes pour la présente année.

« En adjugeant les prix des récoltes vertes pour votre Société, nous avons jugé à propos d'offrir les remarques suivantes, et comme vous avez ordonné qu'il y eût deux classes de prix, de les considérer séparément. D'abord, pour ce qui regarde la classe anglaise, nous avons été charmés de la richesse et de l'apparence de netteté de la plupart des récoltes exposées, et nous avons vu avec beaucoup de plaisir les améliorations marquées qui ont eu lieu tant pour l'utilité que pour l'ornement. Au nombre des premières est l'égoût couvert, qui donne des résultats très avantageux. Secondement, la classe Canadienne-Française, quoique moins avancée en apparence, mérite, à plusieurs égards, une mention spéciale. Dans cette classe nous avons visité des champs étendus et bien cultivés de patates, betteraves champêtres, carottes et navets. Nous pensons que la quantité qui en est semée pourrait être augmentée avec avantage pour le cultivateur. Quant aux carottes, il n'y en avait que deux champs, dont ni l'un ni l'autre ne méritaient un premier prix. Le sarclage et le nettoisement de la terre ne sont pas tout ce qu'il faudrait. Quoique la chose ne soit pas strictement dans la sphère de notre devoir, nous ne pouvons passer sous silence la conduite et la culture supérieures montrées sur une ferme de cette classe, dont le propriétaire (J.-Bte. Lecour) a adopté une rotation de récoltes de six années, qui lui a donné, dit-il, un rapport quadruple de ce lui qu'il retirait de l'ancienne routine canadienne, qu'il suivait. Nous croyons que son mode de culture est bien adapté à sa localité. »

Les Directeurs, en commençant à importer des animaux mâles de races améliorées, comme ils s'en flattent, un premier pas pour couper court à la nécessité d'offrir deux classes de prix pour des bêtes à cornes aux montres ou expositions annuelles; car tous les cultivateurs auront dorénavant le moyen d'améliorer leurs troupeaux, les membres de la Société ayant, comme il est dit ci-dessus, l'usage de ces animaux gratuits, et ceux qui ne sont pas membres, pour une somme très modique. L'importation des bêtes à cornes a dépendu principalement jusqu'à cette heure de l'esprit d'entreprise de particuliers: de là l'impossibilité pour le cultivateur pauvre de concourir avec son riche voisin; d'où encore le petit nombre de ces bêtes améliorées pour concours à nos expositions annuelles; et les Directeurs croient de plus qu'en restreignant leurs prix à des récoltes de racines seulement, ils ont aidé à porter à un système de culture plus productif; et si ceux qui obtiendraient un premier prix pour quelque récolte particulière dans la classe canadienne étaient ensuite obligés de concourir dans la classe anglaise pour la même récolte, le laps de quelques années ôterait lieu à la nécessité de deux classes pour des récoltes.

Nous regrettons d'avoir à dire que le déficit dans la récolte des patates a été général; on parle de la récolte de foin comme étant légère, et l'on dit que les autres récoltes sont au-dessous de la moyenne. Les Directeurs de cette Société désirent appeler respectueusement l'attention du Bureau d'Agriculture sur l'état défectueux de la loi de la dernière session du Parlement, particulièrement en ce qui regarde la manière de remplir les places qui peuvent devenir vacantes de temps à autre, parmi les officiers, par décès ou autrement. Il devrait y avoir quelque règle définie à suivre, dans le cas où il survient des vacances; la loi est muette à cet égard, et les Directeurs conçoivent aussi qu'il serait à propos qu'un système ou plan général de réglemens pour diriger les procédés des comités, fût publié par le Bureau. Les Directeurs de cette Société se flattent que le jour n'est pas éloigné où

le Muséum Agricole et la Bibliothèque Agricole et d'Horticulture prévus par la loi, seront établis dans cette ville.

En concluant, les Directeurs jugent qu'il est de leur devoir de rapporter que le gouvernement a erronément payé à Moses E. Hays l'octroi du gouvernement à la ci-devant Société de Comté pour l'année 1851, parce qu'au temps où la somme a été ainsi payée, il avait cessé d'être lié officiellement avec la Société, et qu'oubliant ce qui était juste et convenable, il a approprié tout le montant à son propre usage; que des efforts nombreux et répétés ont été faits pour le recouvrement du dit montant; que les officiers de la Société se sont adressés au gouvernement, à ce sujet, mais que jusqu'à présent, il n'a pas été fait droit à leur réclamation. Il est aussi du devoir des Directeurs de vous informer que les dettes de la Société pour les années 1850 et 1851 (en conséquence de la défalcation du Président pour le temps d'alors) n'ont pas encore été liquidées, une partie seulement en ayant été payée au moyen des fonds réalisés par la Société en 1852; que la Société a souffert un dommage sérieux de ce que les prix adjugés n'ont pas été payés, et qu'il est difficile d'inclure ceux qui ont été privés de leur droit à se joindre à nous pour l'organisation de la Société. Les Directeurs se flattent donc que le Bureau d'Agriculture prendra ce sujet en considération, et, ou obtiendra du gouvernement le montant erronément mis par lui entre les mains de Moses J. Hays, après qu'il avait eu cessé d'être lié avec cette Société, ou le priera d'adopter, à l'égard de ce que dessus, les mesures qui pourraient être nécessaires pour forcer l'individu qui a si étrangement abusé d'un dépôt public, à payer ce qu'il doit.

L'époque d'une nouvelle élection étant arrivée, nous résignons le dépôt qui nous a été confié, espérant que notre direction rencontrera votre approbation.

- John Dods, Président.
- Joseph Laporte, Vice-Président.
- Jas. Smith, Secrétaire-Trésorier.
- Joseph Deschamps.
- William Bca.
- Thomas McGinn.
- Frs. Quenneville.
- Daniel Drummond.
- J.-Bte. St. Aubin.
- Léon Allard.

Noms des membres de la Société d'Agriculture du Comté de Montréal, pour l'année 1853.

	s.	d.
James Allan, Pointe aux Trembles,	10	0
Léon Allard, Lachine,	5	0
T. B. Anderson, Montréal,	25	0
Edwin Atwater, do	10	0
François Armand, Pointe aux Trembles,	5	0
François Adams,	5	0
William Aylmer, Montréal,	5	0
William Angel, Pointe Claire,	5	0
Ondésime Allard, Lachine,	5	0
George Brush, Montréal,	10	0
Hugh Brodie, Tanneries des Rollands,	5	0

James Buchanan,	5	0	James Gilmour, do	10	0	William Murray, do	10	0
Baptiste Brousseau,	5	0	John Greenshields, do	25	0	T. A. MacPherson, do	10	0
J. D. Bernard, Montréal,	20	0	Richard Gerard, do	10	0	W. MacDonald, do	10	0
William Bon, St. Laurent,	5	0	W. Galloway, do	5	0	Messrs. Morris Brothers, do	5	0
Robert Brodie, Coteau St. Pierre,	6	3	Louis Gariépy, St. Laurent,	5	0	Joseph MacKay, do	10	0
J. B. Bricau,	5	0	François Groulx, do	5	0	John McLean, do	5	0
François Beaudry,	5	0	Basil Groulx fils, do	5	0	John Molson, Jr., do	10	0
Joseph Broder,	5	0	Edward Glendinnen, Petite Cote,	5	0	J. Mitchell, do	10	0
Jacques Beaudry,	5	0	Joseph Grenier, Montréal,	5	0	Thomas Mussen, do	5	0
Robert Bon, St. Laurent,	5	0	Lucas Gougeon, Coteau St. Pierre,	5	0	Thomas Munro, do	5	0
Jules R. Berthelot, Montréal,	5	0	Barthelemi Groulx, fils, St. Laurent,	5	0	Francis Mullin, do	5	0
James Benny, do	5	0	Pierre Groulx, do	5	0	Messrs. Morrison, Cameron & Empey, Montréal,	5	0
Tancredi Bouthillier, do	10	0	Frederick Grece, Longue Pointe,	5	0	Alexander McGibbon, Montréal,	5	0
Mr. Brahadi, do	5	0	Charles Giddes, Montréal,	5	0	Thomas McGinn, do	10	0
Strachan Bethune, do	5	0	James R. Hutchins, Montréal,	25	0	Edward Moss, do	5	0
J. Bryson, do	5	0	Charles Holdsworth, Petite Cote,	5	0	Henry Morgan, do	5	0
Walter Benny, do	5	0	James Hodge, St. Laurent,	5	0	William Muir, St. Laurent,	5	0
Patrick Brennan, do	2	6	Francis Hardley, Rivière St. Pierre,	5	0	Joseph Meloche, St. Geneviève,	5	0
John Bon, St. Laurent,	5	0	Robert Hislop, St. Laurent,	5	0	Ebenezer Muir, St. Laurent,	5	0
Andrew Bon, do	5	0	W. R. Hibbard, Montréal,	5	0	John MacIntosh, do	5	0
François Xavier Bro, Rivière St. Pierre,	5	0	John Henderson, do	5	0	John McDonald, do	5	0
James Benning, Montréal,	5	0	Joseph Hume, do	5	0	John McDonald, do	5	0
Benjamin Boudria, St. Laurent,	5	0	George Hastings, Petite Cote,	5	0	James Muir, St. Laurent,	5	0
Robert Cole, Petite Cote,	5	0	W. Hutton, Montréal,	5	0	John Vaick, Montréal,	5	0
William Cole, do	5	0	M. Hutton, do	5	0	John Morrison, do	5	0
Hugh Campbell, do	5	0	Theodore Hart, do	5	0	Alexis Menier, Longue Pointe,	5	0
François Charretier,	5	0	Augustus Heward, do	10	0	A. Montreuil, Montréal,	5	0
John Crawford, Rivière St. Pierre,	15	0	James Hodge, Jr., St. Laurent,	5	0	André Monarque, do	5	0
Louis Crevier, St. Laurent,	5	0	Thomas Harland, do	5	0	A. C. Newman, La Line,	5	0
John Carter, Montréal,	5	0	Matthew Hutchison, do	5	0	Alexander Ogilvie, Petite Cote,	5	0
James Court, do	5	0	James Hughes, Petite Cote,	5	0	Do do do do	5	0
R. Campbell, do	10	0	Henry Hadley, River St. Pierre,	5	0	Archibald Ogilvie, Rivière St. Pierre,	5	0
Maurice Cu villier, do	5	0	Michael Hyland, Petite Cote,	5	0	John Orr, Montréal,	5	0
R. Corse, do	10	0	James Hutchison, St. Laurent,	5	0	Alexander Ogilvie, Jr., Petite Cote,	5	0
M. V. Carter & Cowan, Montréal,	10	0	R. P. Isaacson, Montréal,	5	0	William Ogilvie, do	5	0
Charles Coursol, do	5	0	Ernest Idler, do	5	0	Archibald Ogilvie, Rivière St. Pierre,	5	0
Cash, do	5	0	Henry Irish, do	5	0	John Penner, Lachine,	5	0
M.M. Cowan & Cross, do	5	0	Jacob H. Joseph, do	10	0	Baptiste Bricault, do	5	0
Matthew Campbell, do	5	0	James Jeffrey, Petite Cote,	5	0	Thomas Peck, Montréal,	5	0
Joseph Connaissant, do	5	0	John Jones, Montréal,	5	0	Thomas C. Panton, do	5	0
Avarice Charette, Ste. Geneviève,	5	0	Antoine Jannot dit La Chapelle, Pointe-aux-Trembles,	5	0	Frederick Penn, do	5	0
John Crawford, St. Laurent,	5	0	Rév. Mr. , Pointe-aux-Trembles,	5	0	Alexander D. Parker, do	5	0
Joseph Charretier, Pointe aux Trembles,	5	0	Paschal Janot, do	5	0	William Parkyn, do	5	0
Olivier Crevier, St. Laurent,	5	0	Joseph Knapp, Montréal,	5	0	Samuel Price, do	5	0
Léon Charlebois, Montréal,	5	0	Thomas Keefer, do	10	0	Thomas Phillips, St. Laurent,	5	0
William F. Coffin, do	5	0	James Kirkup, do	2	6	Thomas Peel, Montréal,	7	6
John Dods, Petite Cote,	5	0	Thomas Kay, do	5	0	Samuel Pennoison, Rivière St. Pierre,	5	0
Alexander Duft, Lachine,	5	0	George Kidd, Petite Cote,	5	0	Noel Poirrier, do	5	0
Louis Dagenais, Pointe Claire,	5	0	K., Cash,	10	0	Docteur Perrault, Pointe aux Trembles,	5	0
Joseph Desroches,	5	0	James Kerman, Petite Cote,	5	0	François Quenneville, St. Laurent,	5	0
Joseph Deschamps, Longue Pointe,	5	0	Léon Legault dit Des Loriers, Pointe Claire,	5	0	Edward Quinn, Longue Pointe,	10	0
A. C. De Decelles, St. Laurent,	5	0	David Lochead, Montréal,	10	0	Joseph Quenneville, St. Laurent,	5	0
David Davidson, Montréal,	10	0	André Legault, Lachine,	5	0	Messrs. Rattray & Co., Montréal,	5	0
M. Darling, do	5	0	William Lenny, Longue Pointe,	5	0	George R. Robertson, do	5	0
Olivier DeForge, St. Laurent,	5	0	J. Be Lecour, St. Laurent,	5	0	John Rose, do	10	0
François Defergo, do	5	0	Guillaume Lecavelier, do	5	0	Thomas Ryan, do	10	0
André Dominique, St. Laurent,	5	0	Guillaume Lecavelier, jr., do	5	0	Thomas Rhynas, do	5	0
Benjamin Dubois, Lachine,	5	0	James Law, Montréal,	20	0	James Roy, do	5	0
Baptiste DesLoriers, do	5	0	Mr. P. Leslie, Montréal,	10	0	Edouard Kochon, Cote Des Neiges,	5	0
A. C. Denouvin, Petite Cote,	5	0	Mr. Leslie, do	10	0	John Robertson, do	5	0
Do do do	5	0	James Logan, do	20	0	Mungo Ramsay, Montréal,	5	0
Daniel Drummond, do	10	0	Joseph Laporte, Pointe aux Trembles,	5	0	Peter Rutherford, Petite Cote,	5	0
Mr. Doutre, Montréal,	2	6	Joseph Lanouette, Rivière St. Pierre,	5	0	James Shuter, Rivière St. Pierre,	5	0
William Dow, do	20	0	André Langlois, do	5	0	David Stewart, Montréal,	5	0
James P. Daves, Lachine,	5	0	Hypolite Laporte, Pointe aux Trembles,	5	0	James Spalding, Tanneries des Bellairs,	5	0
Thoms Daves, do	5	0	Léon Laporte, do	5	0	John Somerville, Petite Cote,	5	0
John Drummond, Petite Cote,	20	0	Jacques Léonard, do	5	0	André St. Denis, Lachine,	5	0
Joseph Dagenais, St. Laurent,	5	0	Nédard Laporte, do	5	0	Joseph Sänge, Montréal,	10	0
Michel Durand, Longue Pointe,	5	0	Léon Lecavelier, St. Laurent,	5	0	James Somerville, Lachine,	5	0
A. B. Desmarteau, do	5	0	Pierre Lecavelier, do	5	0	Alexander Souerville, do	5	0
Marcel Decarie, do	5	0	S. Remi Lecavelier, do	5	0	James Smith, Montréal,	10	0
William Edmonstone, Montréal,	10	0	François Loranger, Montréal,	5	0	François St. Aubain, St. Laurent,	5	0
J. H. Evans, do	5	0	Louis Langlois, do	5	0	Tolent St. Aubain, do	5	0
John Fraser, Lachine,	5	0	Alexander Levy, Montréal,	5	0	François St. Aubain, fils, do	5	0
George Fraser, St. Laurent,	5	0	Benjamin H. Lemoine, do	25	0	John Smith, Montréal,	12	6
John Frothingham, Montréal,	25	0	William Lyman & Co., do	20	0	Hosea B. Smith, do	10	0
Peter Fisher, Longue Pointe,	5	0	S. Jones Lyman, do	5	0	John Smith, do	25	0
M.M. Ferrier et Cie., Montréal,	20	0	James Lillie, do	5	0	Gilbert Scott, do	5	0
Alexander Fleck, do	5	0	Orie Lockie, do	5	0	Messrs. Stewart & McIntyre, Montréal,	5	0
James Fisher, Rivière des Prairies,	5	0	John Monk, Montréal,	5	0	Mr. Sykes, do	2	6
Moise Goyoz, St. Laurent,	5	0	John G. Mackenzie, Montréal,	20	0	The Seminaire de Montréal,	5	0
J. Bte. Groulx, do	5	0	W. A. R. Masson, do	20	0	W. G. Stethem, do	5	0
John Carr Griffin, Montréal,	5	0	Hon. George Moffatt, do	20	0	Thomas Smith, Pointe-Claire,	10	0
Samuel Gerrard, do	20	0	Samuel C. Monk, do	5	0	James Smith, do	5	0
William Geitess, do	5	0	Hon. P. McGill, do	25	0	John Scott, St. Laurent,	5	0
John Gilmour, do	5	0	Ferdinand McCulloch, do	10	0	John Swail, do	5	0
Beniah Gibb, do	10	0						

Thomas Senior, Cote St. Luc,	5 0 0
William Thompson, Longue Pointe,	5 0 0
Johnston Thomson, Montréal,	10 0 0
Henry Thomas, Montréal,	25 0 0
Robert Fureotte,	5 0 0
Casimir Tenant, Pointe-aux-Trembles,	5 0 0
R. Trudeau, Montréal,	5 0 0
R. S. Tyler, do	5 0 0
David Torrance, do	10 0 0
W. A. Townsend, Montréal,	5 0 0
Edward T. Taylor, do	5 0 0
T. M. Taylor, do	5 0 0
John Tees, Rivière St. Pierre,	5 0 0
William Thompson,	5 0 0
William Tait, Cote des Neiges,	10 0 0
M. F. Valois, M.P.P., Pointe-Claire,	5 0 0
Simon Valois, Longue-Pointe,	5 0 0
Hypolite Valiquette,	5 0 0
Charles Valois, Lachine,	5 0 0
Eusebe Viau, St. Laurent,	5 0 0
J. Bte. Viau, do	5 0 0
Charles Viau, do	5 0 0
Fabien Vinet, Pointe-aux-Trembles,	5 0 0
William Workman, Montréal,	20 0 0
T. Williams, do	10 0 0
A. Walker, do	10 0 0
H. H. Whitney, do	5 0 0
George Weeks, do	10 0 0
Miles Williams, do	5 0 0
John Wiseman, do	5 0 0
William Watt, do	5 0 0
Richard Warrington, do	5 0 0
William Watson, do	5 0 0
Joseph White, Longue-Pointe,	5 0 0

L'Exposition Annuelle de Chevaux entiers pour le Comté de Montréal, a eu lieu au Marché Viger, en cette ville, le vendredi, 15 août, sous la direction de la Société de Comté. Les chevaux appartenant aux personnes ci-dessous ont été inscrits :—

CHEVAUX DE TRAIT.

M. Joseph Connaissant, Ville de Montréal.
Charles Viau, do.
James Fisher, Rivière des Prairies.
Charles Valois, Lachine.
Joseph Meloche, Ste. Geneviève.
Edouard Rochon, Côte des Neiges.
Eusébe Viau, St. Laurent.
Edward Quinn, Longue Pointe.
J. Bte. St. Aubain, St. Laurent.
James Hughes, Petite Côte.
Do. do.

ETALONS DE SELLE.

James R. Hutchins, Ville de Montréal.
Thomas Peel, do.
Louis Gariépy, St. Laurent.
George Hastings, Petite Côte.
Evariste Charette, Ste. Geneviève.
François St. Aubain, St. Laurent.
George Kidd, Petite Côte.
MM. Benjamin Dubois, de Lachine, Serre dit St. Jean, de St. Laurent, et John S. Stockley, éc., chirurgien vétérinaire de l'artillerie royale, ont agi comme juges et ont adjugé les prix suivants :—

Au cheval de M. Eusébe Viau, le 1er prix, comme cheval de trait,	£5 0 0
Do. Charles Valois, 2e do,	4 0 0
Do. J. Bte. St. Aubain, 3e do,	1 10 0
Do. George Hastings, 1er do, comme cheval de selle,	5 0 0
Do. James R. Hutchins, 2e do,	3 0 0

L'Exposition d'Animaux du Comté a eu lieu à Montréal. Ci-suivent les prix adjugés :—

CLASSE ANGLAISE.

Patates.	
1er Prix—John Drummond, Petite Cote,	\$8
2e do Thomas Harland, St. Laurent,	7
3e do Johnson Thomson, Ste. Catherine,	6
4e do Wm Watt, Cote des Neiges,	5
5e do Walter Benny, Coteau St. Pierre,	4
Carottes.	
1er Prix—James Logan, Petite Cote,	8
2e do James Allan, Pointe aux Trembles,	7
3e do Johnson Thomson, Ste. Catherine,	6
4e do Wm. Boa, St. Laurent,	5
5e do Thomas Dawes, Lachine,	4
Mangel-Wurzel.	
1er Prix—James Allan, Pointe aux Trembles,	8
2e do James Logan, Petite Cote,	6
3e do Thomas Peel, Ville de Montréal,	5
4e do Thomas Dawes, Lachine,	4
Navets.	
1er Prix—Wm. Boa, St. Laurent,	6
2e do Thomas Dawes, Lachine,	5
3e do Dav. Lechard, Courant Ste. Marie,	4
Blé-d'Inde.	
1er Prix—James Logan, Petite Cote,	8
2e do Wm. Boa, St. Laurent,	6
3e do Wm. Watt, Cote des Neiges,	4

Champ à Herbe le mieux disposé.

1er Prix—Peter Fisher, Longue Pointe,	8
2e do James Allan, Pointe aux Trembles,	6
3e do John Crawford, Rivière St. Pierre,	4

Guêret d'Été.

1er Prix—James Somerville, Bas de Lachine,	8
--	---

CLASSE FRANCAISE.

Patates.	
1er Prix—François Quenneville, St. Laurent,	8
2e do Tolent St. Aubain, do,	7
3e do J. Bte. Lecour, do,	6
4e do Rémi Lecavelier, do,	5
5e do Ed. P. Rochon, Cote de Neiges,	4
Carottes.	
Pas de 1er prix adjugé.	
2e Prix—L. Laporte, Pointe aux Trembles,	7
3e do Joseph Laporte, do,	6
Mangel-Wurzel.	
1er Prix—J. Bte. Lecour, St. Laurent,	8
2e do Jos. Laporte, Pointe aux Trembles,	7
3e do Léon Laporte, do	6
Navets.	
1er Prix—Edouard P. Rochon,	6
Pas d'autres concurrents.	
Blé-d'Inde.	
1er Prix—Louis Dagenais, Pointe Claire,	8
2e do L. Laporte, Pointe aux Trembles,	6
3e do J. Bte. Lecour, St. Laurent,	4
4e do Léon Lecavelier, St. Laurent,	3

Champ d'Herbe le mieux disposé.

1er Prix—Fabien Vinet, Longue Pointe,	6
2e do J. Bte. Lecour, St. Laurent,	5
3e do J. Bte. St. Aubain, do,	4

BETES A CORNES.

CLASSE CANADIENNE.

Taureaux Agés.	
1er Prix—Ferme des Prêtres,	\$8
2e do L. Laporte, Pointe aux Trembles,	6
3e do Benjamin Dubois,	4
Taureaux de 2 ans.	
1er Prix—J. Bte. St. Aubain, St. Laurent,	6
2e do Médard Laporte, do,	4

Taureaux de 1 an.

1er Prix—J. Bte. St. Aubain, St. Laurent,	4
2e do Jos. Laporte, Pointe aux Trembles,	3

Vaches.

1er Prix—Jos. Laporte Pointe aux Trembles,	6
2e do A. St. Denis, Rivière St. Pierre,	5
3e do Olivier Crevier, St. Laurent,	4
4e do Onésime Allard, Lachine,	3

Genisses de 2 ans.

1er Prix—J. Lanouette, Rivière St. Pierre,	4
2e do Olivier Crevier, St. Laurent,	3
3e do Benjamin Dubois, do,	2

Genisses de 1 an.

1er Prix—A. St. Denis, Rivière St. Pierre,	3
2e do François Charretier,	2
3e do J. Bte. St. Aubain, St. Laurent,	1

Béliers Agés.

1er Prix—J. Bte Groux, fils, St. Laurent,	6
2e do J. Bte. Groux, père, do,	5

Béliers d'une Tonte.

1er Prix—J. Laporte, Pointe aux Trembles,	4
2e do L. Legault dit Deslauriers, P. Claire,	3
3e do L. Laporte, Pointe aux Trembles,	2

Brebis Agées.

1er Prix—J. Laporte, Pointe aux Trembles,	5
2e do L. Legault dit Deslauriers, P. Claire,	4
3e do L. Laporte, Pointe aux Trembles,	4

Brebis d'une Tonte.

1er Prix—André Langlois, St. Laurent,	4
Pas d'autres concurrents.	

Verrats Agés.

1er Prix—J. Laporte, Pointe aux Trembles,	6
Pas d'autres concurrents.	

Verrats au-dessous de 6 mois.

1er Prix—J. Rémi Lecavelier, St. Laurent,	4
2e do J. Bte. St. Aubain, do,	4

Truies avec Petits, etc.

1er Prix—François St. Aubain, St. Laurent,	5
2e do François Quenneville, do,	4
3e do Léon Lecavelier, do,	3

Corêts au-dessous de 6 mois.

1er Prix—François St. Aubain, St. Laurent,	3
2e do André Langlois, do,	2

Fromage.

Pas de concurrents.

Beurre.

1er Prix—André Langlois, St. Laurent,	6
2e do Moyse Goyer, do,	5
3e do J. Laporte, Pointe aux Trembles,	4
4e do Léon Laporte, do,	3

Etouffe du Pays.

1er prix—Joseph Dagenais, Pointe Claire,	4
2e do C. Tenant, Pointe aux Trembles,	3
3e do Moyse Goyer, St. Laurent,	2

Fianelle.

1er prix—Joseph Desroches,	3
2e do André Langlois, St. Laurent,	2
3e do J. Bte. Legault, Pointe Claire,	1

Toile.

1er prix—Joseph Desroches,	3
2e do Casimir Tenant,	2
3e do Moyse Goyer,	1

\$105

\$173

CLASSE GÉNÉRALE.

Jumens Poulinières.

1er prix—John Penner, Lachine,	\$8
2e do James Shuter, Rivière St. Pierre,	7
3e do Francis Hadley, do do	6
4e do Pierre Groulx, St. Laurent,	5

Poullins entiers de Deux Ans.

1er prix—Robert Cole, Petite Cote,	5
2e do J.-Bte. Lecour, St. Laurent,	4
3e do Charles Holdsworth, Petite Cote,	3

Pouliches ou Hongres de Deux Ans.

1er prix—John Drummond, Petite Cote, . . .	5
2e do Daniel Drummond, do do . . .	4
3e do T. McGinn, Ville de Montréal, . . .	3

\$50

BETES A CORNES.

CLASSE ANGLAISE.

Taureaux Agés.

1er prix—A. C. Denouion, Petite Cote, . . .	\$8
2e do Thomas Senior, Cote St. Luc, . . .	6
3e do John Fraser, LaChine, . . .	4

Taureaux de Deux Ans.

1er prix—Hugh Campbell, Petite Côte, . . .	6
2e do James Somerville, LaChine, . . .	4

Taureaux d'un An.

1er prix—James Fisher, Rivière des Prairies, . . .	4
2e do James Logan, Petite Cote, . . .	3

Vaches.

1er prix—James Logan, Petite Cote, . . .	6
2e do John Penner, LaChine, . . .	5
3e do A. Ogilvie, fils, Rivière St. Pierre, . . .	4
4e do Thomas Senior, Cote St. Luc, . . .	3

Genisses de Deux Ans.

1er prix—James Logan, Petite Cote, . . .	4
2e do Thomas Phillips, St. Laurent, . . .	3
3e do James Shuter, Rivière St. Pierre, . . .	2

Genisses d'un An.

1er prix—A. Ogilvie, Rivière St. Pierre, . . .	3
2e do James Shuter do do . . .	2
3e do James Somerville, La Chine, . . .	1

Béliers Agés.

1er prix—James Somerville, do . . .	6
2e do William Bon, St. Laurent, . . .	5
3e do James Hodge, do . . .	4

Béliers d'une Tonte.

1er prix—Thomas Smith, Pointe-Claire, . . .	5
Pas d'autres concurrents.	

Brebis Agées.

1er prix—James Somerville, Rivière St. Pierre, LaChine, . . .	5
2e do Thomas Smith, Pointe-Claire, . . .	4
3e do William Bon, St. Laurent, . . .	3

Brebis d'une Tonte.

1er prix—J. Somerville, Rivière St. Pierre, . . .	5
Pas d'autres concurrents.	

Verrats Agés.

1er prix—James Fisher, Rivière-des-Prairies, . . .	6
2e do Michael Hyland, Petite Cote, . . .	4
3e do James Hodge, St. Laurent, . . .	3

Verrats au-dessous de six mois.

1er prix—John Booth, LaChine, . . .	4
2e do James Logan, Petite Cote, . . .	3

Truies avec portée de Petits.

1er prix—James Jeffray, Petite Cote, . . .	5
2e do John Booth, LaChine, . . .	4
3e do Michael Hyland, Petite Cote, . . .	3

Porcs au-dessous de six mois.

1er prix—James Fisher, Rivière-des-Prairies, . . .	3
2e do Peter Fisher, Longue Pointe, . . .	2

Frotage.

1er prix—Jas. Allan, Pointe-aux-Trembles, . . .	5
2e do Robert Brodie, Coteau St. Pierre, . . .	4
3e do Daniel Drummond, Petite Cote, . . .	2

Beurre.

1er prix—Thomas Smith, Pointe Claire, . . .	6
2e do Daniel Drummond, Petite Cote, . . .	5
3e do Robert Brodie, Coteau St. Pierre, . . .	4
4e do James Hodge, St. Laurent, . . .	3

Etouffe du Pays.

1er prix—James Muir, St. Laurent, . . .	4
2e do William Bon, do . . .	3
Pas d'autres concurrents.	

Flanelle.

1er prix—William Bon, St. Laurent, . . .	3
Pas d'autres concurrents.	

\$179

Toile.

Pas de concurrents.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTRÉAL.

Le concours Annuel de Charrues, sous la direction de la Société du Comté, a eu lieu le 20 Septembre, sur la terre de Joseph Lanouette, Ecr. Il n'y avait pas autant de concurrents qu'on avait pu s'y attendre, vu le nombre de prix offerts. La partie a néanmoins commencé et s'est terminée plutôt qu'à l'ordinaire, et comme des mains inhabiles n'ont pas de chance de succès, au concours de charrues du Comté de Montréal, les inscriptions n'étaient pas nombreuses. Comme on le verra par les adjudications dont nous donnons la liste ci-dessous, les concurrents les plus heureux des années passées sont les hommes qui remportent encore les principaux prix.

Les juges, MM. Miller et Ferguson, se mirent à l'œuvre avec un degré de prudence et de circonspection qui n'est connu que des laboureurs expérimentés, et nous croyons que leurs décisions ont satisfait toutes les parties intéressées. La Société d'Agriculture du Comté de Montréal, peut être félicitée de son succès, car elle compte maintenant parmi ses membres quelques-uns des meilleurs laboureurs de la province; car depuis quelques années, des prix même qui ont été ouverts au concours du district ou de la province, tels que les grands prix du 29 Septembre, ont été remportés par des hommes du Comté, et nous imaginons que la liste publiée des prix de la grande Exposition provinciale parlera hautement en faveur de la grande réputation Agricole du Comté.

La liste des prix est comme ci-dessous :

Thomas Hodge, paroisse de St. Laurent, le prix du Comité Local de l'Exposition Agricole et Industrielle, avec le 1er prix dans sa classe, . . .	£9 10 0
Colin Munro (l'homme de M. John Drummond), le 2e prix, . . .	1 15 0
James Muir, St. Laurent, le 3e prix, . . .	1 10 0
Irving, homme d'affaires de James Logan, Ecr., le 4e prix, . . .	1 5 0

Classe Canadienne-Française.

Alexandre Desmarchais, 1er prix, . . .	2 0 0
Séraphin Cloutier, 2e prix, . . .	1 15 0

Classe des Jeunes Gens.

Chambers, engagé de M. Armstrong, le 1er prix, . . .	1 5 0
William Holdsworth, fils de M. Holdsworth, le 2e prix, . . .	1 0 0
£20 0 0	

L'Assemblée Annuelle de la Société d'Agriculture du Comté de Terrebonne a été tenue à Sainte-Anne, le 9 de ce mois, et les personnes suivantes ont été élues officiers, pour l'année suivante :

Président, l'Hon. C. S. DeBleury.
 Vice-Président, Touss. Major, ré-élu.
 Secrét.-Trésorier, le Dr. Smallwood.

Directeurs, Joseph Despatis, Paul Oumet, John Oswald, L. H. Roy, Louis Lavoie, Félix Porget, Petrus Gravel.

Et les messieurs suivants ont été recommandés comme personnes compétentes à remplir la place vacante dans le Bureau d'Agriculture, savoir : P. E. Marier, de Terrebonne; John Dods, de Montréal; le Dr. Dumouchel, St. Benoit; J. F. Chagnon, L'Assomption.

AGRICULTURE PRATIQUE.

(Du New England Cultivator.)

Nous avons reçu de Pieton, N. E., un petit volume portant le titre ci-dessus. Il a pour auteur J. W. Dawson, surintendant de l'éducation, dans la Nouvelle-Ecosse. D'après une lecture un peu hâtive de l'ouvrage, nous sommes porté à en penser favorablement, et nous croyons qu'il contient ce que comporte son titre: "Contributions pour l'Agriculture." Après un examen plus soigné de ses pages, nous nous prévaudrons de tout fait nouveau que nous y pourrions trouver.

Notre but, en faisant allusion au livre, présentement, est de faire les extraits suivants, qui, à notre avis, font voir admirablement l'accord des résultats d'une bonne expérience pratique avec ceux qui sont déduits de principes scientifiques.

Extraits de la "Conduite Générale d'une Ferme dans le Bas-Canada."

"Je suis à ce qui doit être un bon système, je dirai, d'abord, qu'il doit être économique, et ne doit pas exiger plus d'argent que n'en exige le système actuel, ou plutôt la présente absence de système. Il est indubitablement très avantageux de pouvoir employer de l'argent pour améliorer la terre, mais cet avantage est hors de la portée de nos cultivateurs, à qui les fonds manquent. Secondement, il doit rendre au sol sa fertilité et la maintenir par les produits de la terre même. Des engrais venus d'ailleurs que de la ferme coûtent toujours trop, et à une certaine distance d'une ville, il n'est guère possible de s'en procurer. Troisièmement, il doit être simple et facile à pratiquer; et finalement, il doit avoir l'expérience en sa faveur."

L'expérience de l'auteur est comme suit: "Je suis venu dans ce pays, (le Bas-Canada,) il y a trente ans, chargé d'une dette de \$200. Je pris à ferme une terre usée, de 84 arpens, au milieu d'une population française, à raison de £45 stg. de rente par année. Eh bien! dans l'espace de 21 ans, j'ai payé mon ancienne dette et j'ai mis à part assez d'argent pour acheter dans le voisinage une terre beaucoup meilleure que celle que je louais. Le propriétaire de la terre que j'achetai alla de mal en pis jusqu'au temps où il fut forcé de la vendre, tandis que moi, simple fermier ou locataire d'une ferme moins productive, et payant rente tout le temps, je me trouvai en état de l'en faire déguerpir."

Quelle fut la cause de cette anomalie ? Le Canadien était plus robuste que moi ; il jouissait d'une santé aussi bonne, et il n'avait pas de rente à payer. La raison en est simple : *il ne suivait aucun système.* Il laissait sa terre s'épuiser, se couvrir de mauvaises herbes, et laissait mourir ses animaux de faim ; il gaspillait son fumier, la mine d'or du cultivateur, et laissait aller tout en ruine, faute de méthode. Lorsque je fus devenu possesseur de cette même ferme, et que j'y appliquai le système que je vais décrire, le tout fut amélioré graduellement, champ par champ, et se trouva au bout de six ans, en bonne condition. Depuis lors, l'état de la terre s'est amélioré constamment, et cela, au moyen de ressources tirées de la terre elle-même.

Le système auquel je fais allusion est connu partout de tous les bons cultivateurs, comme étant la base de toutes les améliorations. J'entends celui de l'assolement, ou de la ROTATION DES RÉCOLTES.

Il est à peine nécessaire de dire que des plantes différentes tirent du sol différentes espèces de nourriture, tellement qu'une plante croîtra sans peine dans un sol qui est usé à l'égard d'une autre. Dans une rotation, les récoltes étant variées, si l'une d'elles manque parfois, le mal ne se fait pas autant sentir, parce que d'autres fournissent assez sans elle. Ainsi, la culture d'une proportion de toutes les variétés de récoltes que la Providence laisse ou fait croître aisément, doit être considérée comme le meilleur moyen d'éviter une famine.

Mon plan d'assolement est comme suit : Divisez la portion arable de la ferme, quelle qu'en soit la grandeur, en six parties aussi égales que possible, avec communication directe du pailler à chaque champ, et d'un à l'autre, de sorte que le bétail puisse passer de l'un à l'autre, lorsqu'il en est besoin. Cette division en six champs peut exiger, sur la plupart des fermes, plus de clôtures, et il sera bon de voir d'avance comment la chose pourra se faire aux moindres frais.

Je supposerai maintenant la ferme prête à recevoir la mise en opération de ce système, que j'ai trouvé le meilleur même pour le colon le plus pauvre.

1o. Récoltes de racines, telles que pommes de terre, carottes, betteraves, panais, navets, etc., et dans le cas où la terre n'est pas assez meuble pour une récolte de cette sorte, jachère ou guéret d'été.

2. Récolte de froment ou d'orge.

3. Récolte de foin.

4o. et 5o. Pâturages.

6. Récolte d'avoine ou de pois.

Lorsqu'on commence à suivre ce système, le champ de la série qui se trouve dans le meilleur état pour une récolte de racines, doit être appelé champ A : le meilleur pour le froment ou l'orge, champ B : celui qui est actuellement en foin, C : les pâturages, seront appelés D et E, et le champ le meilleur pour les pois ou l'avoine se nommera F.

Chaque champ pour la première année doit être approprié aux récoltes mentionnées ci-dessus, et d'après le mode maintenant en usage parmi les cultivateurs du Bas-Canada, excepté dans le cas du champ A. Par ce plan, ils recueilleront, à tout événement, autant de leurs cinq champs, qu'ils en recueillent présentement. La culture du champ A, et de la récolte No. 1, vont ensemble, la première année, et doivent être l'objet d'une attention spéciale, attendu que c'est dans le vrai, la clef de tout le système. La culture de ce champ a pour fin, et doit avoir pour effet, non-seulement une bonne récolte, la première année, mais encore l'amélioration de la terre pour les cinq autres années de cette rotation de récoltes.

L'année suivante, la culture des différentes récoltes aura lieu dans l'ordre suivant :—

Récolte No. 2, dans le champ A.

“ “ 3, “ B.

“ “ 4, “ C.

“ “ 5, “ D.

“ “ 6, “ E.

“ “ 7, “ F.

Ainsi de suite, changeant chaque année jusqu'à la septième, que la récolte No. 1, reviendra au champ A, et le tout sera dans un bon état de fertilité et exempt d'herbes nuisibles. L'expérience a prouvé que le système ci-dessus est capable de rendre la fertilité aux terres usées et d'en extirper les herbes nuisibles.

RECOLTES DE RACINES ET EN VERT.

“ Si j'étais encore obligé de prendre une terre épuisée, la première chose que je ferais serait de la partager en six champs, au moyen de clôtures solides pour empêcher les animaux de passer d'un champ dans un autre. Je prendrais ensuite pour champ A celui qui paraîtrait le meilleur pour des récoltes de racines ou vertes. J'amasserais tout le fumier que je pourrais trouver au-dehors des bâtiments. Je leverais le plancher des écuries, étables et toits à porcs, et j'enleverais autant que je pourrais du sol d'au-dessous, car ce sol est l'essence de l'engrais ; une voie de ce terreau vaut autant que quatre ou cinq voies de fumier commun. La partie ainsi enlevée devrait être remplacée par une égale quantité de sol ordinaire, ou, s'il était possible, de terre de marais, pour être à son tour imprégnée de l'urine des animaux.

Le fumier ou autre engrais ainsi amassé devrait être placé sur le champ A, en octobre, étendu avec soin et recouvert dans un sillon creux. L'engrais aide à la décomposition de la paille et des herbes nuisibles et débarrasse le sol de ces plantes, lequel aide ainsi à retenir la portion soluble de l'engrais, jusqu'à ce que les sucs deviennent nécessaires aux récoltes des années suivantes. Il n'y aurait pas à craindre de mettre une trop grande variété de récoltes dans ce champ, qui devrait prendre, autant que possible, l'apparence d'un jardin potager.

J'appellerais particulièrement l'attention

à la culture des carottes, comme étant bien adaptée à notre sol et à notre climat.

La terre qui aurait été engraisée, l'automne, comme il vient d'être dit, devrait être labourée au moins deux fois, le printemps, les sillons faits transversalement les uns aux autres, et tant les uns que les autres aussi profondément que possible, et ensuite hersée jusqu'à ce qu'elle fût devenue suffisamment meuble. Faites avec la charrue deux sillons distants de deux pieds l'un de l'autre, ayant soin d'élever le sol entre eux autant que possible. Faites passer le rouleau sur cette partie labourée, et puis, avec le coin d'une bêche, faites un petit sillon, ou rayon, au sommet des rangs. Jetez la semence dans ce sillon et passez le rouleau dessus : cette dernière opération couvrira suffisamment la semence. Le rouleau est essentiel à la culture des récoltes de racines qui viennent de petites graines, et il est aisé à tout cultivateur de s'en procurer un : un billot de vingt pouces de diamètre et de cinq pieds de long, avec un bout de perche, ou gros bâton, fixé à chaque extrémité, sera admirablement bien l'affaire.

La graine de carottes [et l'on peut dire la même chose d'autres semences] doit tremper dans de l'eau douce ou de pluie, jusqu'à ce qu'elle soit sur le point de germer, et être ensuite roulée dans de la chaux ou de la cendre de bois, jusqu'à ce que les graines soient assez sèches pour ne pas adhérer les unes aux autres. Une livre de graines suffira, si elle est bonne, pour un arpent de terre. En adoptant le plan ici recommandé, on fera que la plante croîtra avant les herbes nuisibles ; le sarclage deviendra par là beaucoup plus aisé, [non compris l'éclaircissement.] au moyen du "cultivateur." Lorsque le temps d'éclaircir est arrivé, laissez les plantes à cinq ou six pouces l'une de l'autre. Peu après, vous pourrez labourer entre les rangs ainsi hersés et élevés. Ces opérations font du bien à la plante, en permettant à l'air et à l'humidité d'y avoir accès, et facilitent l'évaporation.

Mon plan, pour recueillir les carottes, en automne, est de faire passer la charrue le long du côté droit des plantes, aussi près que possible, sans les endommager : cette opération les découvre d'un côté, et la tige est assez forte pour permettre d'arracher ensuite les racines. Ce mode de culture exige beaucoup de travail, mais le rapport est plus que suffisant pour récompenser le cultivateur.

Quand on considère la grande quantité de matière nutritive que contient cette racine, et l'usage général qui en est fait pour tout ce qui vit sur la ferme, on ne saurait en recommander trop fortement la culture. Elle est mangée avec goût par tous les animaux, et particulièrement par les chevaux de trait, auxquels elle peut être donnée, au lieu d'avoine.

Je me suis étendu particulièrement sur la culture des carottes, parce que la même méthode s'applique également à la culture

de toutes les autres racines, telles que betteraves, panais et navets de différentes espèces.

Les panais croîtront dans un sol tenace, presques dans l'argile, et n'exigent pas de caves, puisqu'ils peuvent rester tout l'hiver dans la terre, sans être endommagés. De sorte que vous les aurez opportunément, pour fournir une nourriture nouvelle et succulente, au printemps, c'est-à-dire, à une époque où le besoin s'en fait le plus sentir. Tous les bestiaux mangent des panais avec appétit, et les vaches qui en sont nourries donnent un lait très riche.

Les betteraves communes et champêtres ont la même valeur comme récolte, et comme alimens pour les vaches laitières, mais je ne les crois pas aussi bonnes pour engraisser les animaux.

Au printemps, tout l'engrais fait durant l'hiver précédent doit être charrié dans le champ, mis en un tas, et retourné deux fois. Tous les os doivent être amassés et brisés avec un marteau : le charbon et les cendres de bois, les gratitures d'égoûts, le fumier des poulailleurs et le contenu des latrines, doivent être amassés et convertis en compost, avec du terreau sec et de la terre de marais.

Cet engrais peut être employé sur la partie du champ destinée aux choux et aux navets. Il doit être mis au fond des sillons dans lesquels ils doivent être plantés ou semés.

La récolte de navets est aussi certaine que celle de toute autre racine. Il doit être semé au moins quatre livres de graine par acre. La semaille des navets peut être commencée de bonne heure en juin, et continuée jusqu'au 20 de juillet. Si le premier semis est détruit par la mouche jaune, un second réussira probablement. Lorsque les navets ont bien levé et ont acquis de la force, ils doivent être éclaircis de manière à être à un pied l'un de l'autre, et il faut y faire passer la houe et le cultivateur deux fois au moins, avant qu'ils se joignent dans les rangs.

Si l'on juge qu'il est absolument nécessaire de mettre la terre en jachère d'été, c'est-à-dire de labourer sans semer, ce qu'on ne doit faire que quand le sol est si dur et si compact qu'il ne peut être pulvérisé d'aucune autre manière, l'engrais ne doit pas être répandu sur le sol l'automne précédent, il faut labourer la terre et y former des planches et des raies avec autant de soin que pour une récolte. Vous n'avez pas besoin d'y retoucher avant le 1er de juin. Alors vous devez la labourer de nouveau et la herser de manière à la rendre unie et à détruire les racines des mauvaises herbes. Vous devez ensuite tirer les sillons en ligne droite, leur donnant une largeur uniforme, afin de faciliter l'égoût. Vers la mi-juillet, labourez de nouveau et semez abondamment du blé de sarrasin. A la fin de septembre, labourez encore, après avoir répandu votre engrais. Par ce dernier labour, le sarrasin est enfoui avec l'engrais.

La terre ainsi préparée doit être ense-

mencée de froment le printemps suivant, et vous pourrez y ajouter un peu de mil et de trèfle : un picotin de mil et six à huit livres de trèfle suffiront pour un acre. En suivant la méthode décrite ci-dessus pour les récoltes vertes, vous aurez quadruplé la fertilité de votre sol en deux ans. Ce sont des paroles d'expérience que je prononce.

NIVELLEMENT DES CHEMINS D'HIVER.

M. LE RÉDACTEUR.—Dans le rapport des Commissaires de Brevets d'Inventions pour 1851, je trouve la description d'une machine pour niveler les chemins, après des tempêtes et des amoncellemens de neige par les vents, durant l'hiver, qui m'a frappé, comme étant éminemment facile à faire et à employer, et qui serait, j'en suis convaincu, d'une grande utilité dans plusieurs parties du pays. Je vous envoie incluse la partie essentielle de l'exposé, dans l'espoir que si le reste de l'hiver se trouvait rude, elle pourrait être éprouvée dans les cantons où la neige à coutume de s'amonceler extraordinairement. L'écrir, dans le compte-rendu d'où je transcris, est de la plume de M. John Thomas, de South-Barre, Vt. Il dit : "En 1846, j'inventai et mis en opération un instrument consistant en trois rouleaux ou cylindres, à l'effet de niveler ou applanir la terre en été, et les chemins en hiver." Je

m'en suis servi pendant ces quatre dernières années, et elle a surpassé de beaucoup mon attente, à l'égard de son utilité. Une paire de chevaux (pesant 120 lbs., chacun.) rouleront de 20 à 25 acres par jour. En hiver, quand la neige a un pied d'épaisseur, quatre chevaux rouleront trois milles de chemin par heure, laissant une trace de douze pieds de largeur, la neige devenue dure et unie et de trois pouces d'épaisseur seulement. Le lundi, 23 décembre, 1850, la neige tomba dans l'endroit où je demeure, à l'épaisseur de deux pieds, et fut accumulée d'un pied de plus par le vent, dans le chemin qui conduit à l'école, de sorte qu'il y en avait trois pieds. Le mardi, par un temps froid, nous fîmes passer les rouleaux dessus, avec trois paires de bœufs et un cheval. Le mercredi, je passai au trot sur mon cheval (pesant 1,400 lbs.) sur ce chemin, faisant 8 milles par heure, tirant un sleigh et six personnes, pesant l'une portant l'autre, 120 lbs., rencontrant ou dépassant d'autres sleighs, avec une parfaite sûreté et sans relantir le trot, les pieds du cheval ne dentelant pas le

* La nature générale de l'instrument, dont les détails ne paraissent pas claires, dans le dessin et la description de M. Thompson, est comme suit : Deux des trois rouleaux sont placés en ligne sur le même essieu, à quatre pieds l'un de l'autre. Le troisième est placé à quelque distance en arrière, et roule sur l'espace laissé entre les deux de devant. Les rouleaux de devant ont quatre pieds de long, chacun, et celui de derrière, cinq pied. Ils ont tous trois ou quatre pieds de diamètre, et sont faits en forme de tambours ; les bouts ou fonds en madriers de deux pouces et le corps ou ventre, en madriers d'un pouce et demi. La machine est chargée selon que l'occasion le demande.

chemin à plus de deux pouces, et le sleigh ne le coupant pas de plus d'un demi-pouce de profondeur. J'ai commencé à rouler, les années passées, lorsque la neige commença à tomber, répétant l'opération à chaque chute de neige, jusqu'à ce qu'en quelques endroits exposés au vent, la neige durcie se fût accumulée à la hauteur de six pieds, et j'ai vu de grandes voitures passer et se rencontrer dessus, sans crainte d'accidens et avec autant de sûreté qu'un aigle peut voler au-dessus de nos collines.

Un autre avantage, c'est qu'au moyen de ce rouleau, une voiture à roues peut courir avec aise et sûreté et traverser des collines et des vallons, au printemps, lorsque la neige fond, et que la terre est nue, par endroits. Il y a cela de plus que lorsque la neige s'en va, elle fond graduellement, et que le chemin n'est pas gâté, comme il le serait autrement. En 1848, il tomba un pied de neige en décembre. Je roulai le chemin, depuis ma maison jusqu'au village (distant de deux milles). Peu après, le vent s'éleva et enleva la neige du chemin en divers points, la poussant dans d'autres parties de tous les chemins des environs. Il ne tomba plus de neige cet hiver là. Les chemins où le rouleau n'avait pas passé furent mauvais pour les sleighs et les wagons, pendant tout l'hiver ; mais ils furent bons pour ces deux espèces de voitures, là où le rouleau avait passé.

Le coût d'un rouleau triple est de quinze piastres, et je présume qu'il y a peu de cantons à écoles ou à chemins publics dans Vermont, ou dans l'un quelconque des autres Etats, où la neige abonde, qui n'aient pas assez d'attelages pour tirer un rouleau. La Législature conférerait un grand bienfait aux habitans, si elle passait un acte, exigeant d'eux qu'ils se munissent d'un rouleau et le fissent passer sur les chemins de leurs cantons, chaque fois qu'il tomberait quatre pouces de neige."

Il y a dans cet Etat, plusieurs districts où ce rouleau, une fois adopté, serait regardé comme indispensable. Les parties élevées des townships méridionaux de ce comté (d'Onondaga) sont quelquefois privées pendant des jours et des semaines, de pouvoir communiquer commodément les unes avec les autres, ou avec des cantons voisins, et cependant, je crois qu'au moyen de cet instrument les chemins y seraient toujours beaux. J'imagine que les commissaires des chemins publics possèdent déjà l'autorité nécessaire pour se procurer de l'instrument de M. Thomas. Je me flatte qu'on en fera l'essai, et que le résultat sera communiqué au public.

S-Syracuse, décembre, 1853.

VEAUX DOMESTIQUES ET BISONS MALES.

Durant mon séjour au Fort Union, j'ai été souvent étonné des relations amicales, qui existaient entre les animaux domestiques et les buffles, parmi lesquels ils se mêlaient sans la moindre hésitation. Ce fait est d'autant plus remarquable, qu'il est connu

que l'auroch de la Lithuanie, qui de tous les animaux de la famille bovine est celui qui ressemble le plus au bison, montre le plus d'antipathie pour les annuelles domestiques, attaquant furieusement la vache ou le taureau partout où il lui arrive de les rencontrer. J'ai été encore plus étonné, en observant attentivement ce comportement amical, de voir de petits veaux préférer, en apparence, la compagnie du bison, particulièrement des taureaux de la taille la plus colossale, à celle des animaux de leur espèce. Je pris occasion, un matin, d'examiner de plus près la raison de ce fait ; et me prévalant d'un terrain très accidenté, au-delà duquel je voyais trois de nos petits veaux faméliques près de deux taureaux gigantesques, je m'approchai en me baissant et sans bruit, et me tapis derrière une butte, à moins de cinquante verges de plus proche, afin de les observer, et je ne fus pas longtemps à découvrir que le bison a la faculté de pouvoir enlever la neige avec son nez fait en forme de pelle, de manière à pouvoir manger l'herbe, qui est dessous. Ses petits compagnons, incapables d'eux-mêmes d'ôter l'obstacle, paisaient avec reconnaissance et sans crainte sur sa trace. Quoique le bison gratte et repousse la neige avec son nez, je ne crois pas qu'il le fasse avec ses pieds. J'ai souvent vu la neige où les buffles avaient brouté teinte de légères marques de sang, et après avoir tué des bœufs ou des vaches, je leur trouvais le nez un peu déchiré, en conséquence de leur travail constant dans la neige.—Palliser, *Courses d'un Chasseur dans les Prairies.*

Un Cas de Chemin d'Occupation ou de Passage ; Transgression ; Cour de Comté.—Lancaster Castle, 13 novembre.—Johnson v. Huntingdon.

Les parties sont toutes deux des fermiers de ces environs, M. Johnson résidant à Greave Estate, et le défendeur à Scotforth. M. T. Johnson a paru de la part du demandeur, et M. Sharp pour le défendeur. La plainte était que le défendeur avait laissé entrer ses vaches dans un champ de navets. Le dommage était porté à £2. Il parut que le demandeur avait en sa possession un champ connu sous le nom de "Crostone" au travers duquel le défendeur avait droit de passage. Dans ce champ, le demandeur avait semé des navets, et les avait entourrés d'une clôture légère pour les protéger contre les incursions des vaches du défendeur, qui étaient souvent conduites par le chemin de passage à un pâturage. Plusieurs témoins prouvèrent que les vaches du défendeur avaient été vues dans le champ de navets, et deux témoins avaient estimé le dommage à £2 et un autre à £3. Il fut allégué de la part du défendeur que le demandeur n'avait pas fait une clôture convenable et qu'il ne l'avait pas tenue en bon état. Le juge dit qu'il supposait que si le droit était constant et entendu, l'affaire pourrait être réglée par le paiement d'une très petite

somme, car il devait y avoir un verdict en faveur du demandeur. Le demandeur n'était pas tenu de faire une clôture et de la tenir en bon état ; et le défendeur, en conduisant ses vaches le long du champ devait prendre garde de ne pas les laisser passer et rôder parmi les navets de M. Sharp ; Si les vaches étaient farouches, il faudrait une demi-douzaine d'hommes pour les tenir hors du champ. Son Honneur : Alors, votre client est tenu de mener une demi-douzaine d'hommes avec lui. A la suggestion de son Honneur, M. Johnson convient d'accepter un verdict pour 5s.

FUMIER DE BASSE-COUR, SON TRAITEMENT ET SON EMPLOI.

Par un Agriculteur Pratique.

"Là où il y a du fumier, il y a de l'argent."

Le vieil adage cité ci-dessus est sûrement vrai, en tant qu'appliqué à l'agriculture. "Le fumier est la source de la richesse," est encore une maxime familière, qui est, comme l'autre, vérifiée par l'expérience de tout bon cultivateur : le bon engrais produit de grandes récoltes ; plus d'engrais produira des récoltes plus abondantes, et en plus grande variété, et ainsi ira l'amélioration indéfiniment. C'est dans la vue d'attirer plus d'attention à la fabrique, à la conservation et à l'emploi du fumier de paille, que je fais maintenant quelques suggestions.

Les Basses-Cours.—Elles doivent être entourrées par les bâtimens de la ferme, ou, si elles sont ouvertes d'un côté, que ce soit du côté du sud. Les fonds doivent être serrés et compactes, de manière à empêcher que l'engrais liquide ne descende dans le sous-sol, et de forme un peu concave. Les bâtimens doivent tous avoir des gouttières pour faire écouler le surplus des pluies, autrement il se formerait dans la cour des espèces de citernes pour les recevoir. Plus il y aura d'abris dans la cour, mieux ce sera, attendu que le fumier fait à couvert est toujours le meilleur. Il n'est guère possible de couvrir toutes les basses-cours, mais ce serait une innovation très avantageuse, si elle était praticable.

Façon ou Manufacture de l'Engrais.—Le dessein et le but doivent être de le faire en aussi grande quantité que possible, avec toute espèce de produits de la ferme, et de le faire bon. A cet effet, toutes les particules de matière végétale qui peuvent être amassées sur la ferme doivent être apportées dans la basse-cour, pour y être converties en engrais ; rien de brûlé, rien de perdu : le chiendent même forme un fondement précieux pour les accumulations de la basse-cour. Les curures de fossés, les rognures de haies, les grattures de chemins, les pailles ou fétus de toute espèce doivent venir dans la basse-cour. La récolte de chaque moisson doit être en quel- que sorte guidée par ce que la basse-cour exige. Une récolte de blé-d'inde fauchée et mise en tas dans son état entier produira

beaucoup plus d'engrais que s'il était recueilli, et le chaume laissé pendant un espace de temps indéfini pour sécher et pourrir ; il commence à perdre de son poids dès qu'il a été coupé.

Le faire Bon.—La paille doit être donnée soigneusement et très régulièrement aux animaux de la basse-cour, et doit être consommée invariablement avec une bonne portion de blé-d'inde, tourteaux de graine de lin, navets ou autres racines ; plus il y a d'animaux, et plus ils consomment de nourriture artificielle, mieux c'est pour le fumier. D'autres matières peuvent être ajoutées à la masse pour la grossir, telles que fumier prohibé, matière de cloaque, herbes marines, poissons de différentes espèces, mais particulièrement les crustacés, ou à coquilles : les derniers n'enrichissent pas seulement l'engrais, ils fournissent encore une matière calcaire pour les sols qui en ont besoin.

La Conservation.—Cette masse croissante ne doit pas être remuée (à moins que ce ne soit journellement et partiellement par le troupeau de cochons, à la recherche de grains éparés ou des restes de navets rejetés par les bêtes à cornes) avant que soit venu le temps d'en faire usage. Cinq ou six semaines avant qu'il soit employé, il doit être tout retourné systématiquement et mis en couches d'environ quatre pieds de largeur et en petites "fourchées" bien séparées. Toute la surface ou le sommet, doit être nivelée soigneusement, pour empêcher que ses particules ammoniacales ne s'échappent. Au bout de six semaines environ, la masse amalgamée sera dans le meilleur état possible pour être appliquée au sol ; c'est-à-dire qu'il sera dans son plus riche et plus onctueux état de décomposition, fournissant de l'ammoniac au sol pour avancer sa fermentation, et une provision très substantielle de nourriture pour la récolte croissante. Il est néanmoins absolument nécessaire, dans plusieurs cas, de charrier des quantités considérables de fumier de paille dans des champs éloignés des bâtimens, durant l'hiver, afin qu'il soit prêt pour la semence des navets, etc. Il en résulte une grande perte d'engrais, mais pour la rendre aussi petite que possible, il faut toujours faire passer les tombereaux sur les tas, afin que tout l'engrais y soit déposé, et encore afin qu'ils soient pressés et rendus assez compactes pour prévenir l'exhalaison. Afin de fixer l'ammoniac dans ces tas, il faut toujours les bien saupoudrer de gypse en poudre, tant que le charriage continue. Si l'on ne peut pas se procurer aisément de cette matière, on pourra se servir de suie avec à peu près autant d'avantage. Aussitôt qu'un tas est fini, il faut l'arrondir en allant de bas en haut, et le couvrir légèrement de terre.

Son Emploi.—L'emploi du fumier de basse-cour pour la production des récoltes de racines et de légumes est le plus judicieux et le plus profitable. On trouve comparativement peu d'avantage à l'employer pour produire une récolte saine de blé-d'inde,

dans la plupart des sols ; mais sur toute espèce de sol, il aide puissamment au progrès des racines et des légumes. Il est très efficace comme engrais de surface pour la graine de foin commun et de trèfle ; mais il est principalement de valeur, lorsqu'on l'emploie pour produire une récolte de racines. Une bonne récolte de racines est la base d'une bonne économie rurale, l'avant-courrière de toute autre récolte ; c'est la substance d'un bon système d'agriculture. Une bonne récolte de racines, de navets, de betteraves champêtres, de choux-verts, par exemple, produit beaucoup de nourriture, et cette nourriture consommée produit beaucoup de fumier, et la fertilité du sol n'est pas entretenue seulement, mais encore augmentée. On cultive les pommes de terre sur un grand plan, et c'est une récolte lucrative ; mais si elles sont portées hors de la ferme, pour être vendues, il en résulte l'épuisement du sol. Si elles sont consommées sur la ferme, le produit est rendu au sol en plus grande partie, par l'engrais, moins le porc ; et comme dans le cas d'autres racines, il y a retour, moins le bœuf et le mouton, et l'acide carbonique, émis par les animaux dans la consommation. Les récoltes de légumes sont beaucoup améliorées par une couche superficielle de fumier d'étable, et étant des plantes pivotantes, elles tirent du sous-sol une grande partie de leur nourriture, et laissent une portion considérable de l'engrais pour la récolte suivante. J'observerai ici qu'il doit toujours être appliqué au sol dans l'état le plus riche de demi-décomposition auquel il peut être amené, et il doit être enfoui à la charrue dès qu'il a été répandu sur le sol.

Aux Récoltes de Racines.—Pour toute récolte de racines le sol doit avoir été bien pulvérisé et bien préparé, et plus la terre a été rendue meuble, plus il y aura probabilité que la semence germara de bonne heure. La betterave champêtre (mangel wurzel), le navet de Suède, le chou-vert et même les autres variétés de choux, doivent être semées en planches, éloignées l'une de l'autre de 24 à 27 pouces. C'est la meilleure manière d'employer le fumier de basse-cour : le dépôt de l'engrais et le labour doivent se faire en même temps, afin qu'il n'y en ait pas d'exposé aux influences atmosphériques au-delà de l'heure, et le rouleau doit passer aussitôt sur les planches. Ainsi chaque partie de l'engrais est couverte et il est complètement comprimé dans la terre meuble, précisément au niveau de la semence, et de même qu'une couche chaude, il produit promptement la végétation. Les plantes poussent bientôt leurs racines dans la ligne de l'engrais qui est au-dessous d'elles, et sont d'un coup hors de danger et croissent rapidement. Les variétés du navet commun, les carottes, les pommes de terre, etc., sont mises avec plus d'avantage sur la terre plate. Quand on fume pour ces récoltes, on doit avoir grand soin d'enfouir l'engrais aussitôt que possible, après qu'il a été placé et

étendu sur le terrain, et il doit en outre être mis au fond dans des sillons, à mesure que la charrue avance, par des garçons qui suivent le labourer. Le rouleau y doit passer comme sur les planches, sans hersage. Pour le foin commun ou le trèfle, l'engrais peut avoir lieu à toute époque convenable ou opportune, durant l'hiver, et l'engrais doit être aussi étendu également. S'il n'est employé que pour la production de récoltes de grains, je dirai seulement que plutôt il sera enfoui dans le sol, mieux ce sera.

Quantité.—Elle doit dépendre de la fertilité du sol et de la provision d'engrais qu'il y a sur la terre. Pour produire des récoltes de premier ordre de betteraves champêtres, navets de Suède, patates, carottes et choux, il faudra de 15 à 18 bonnes charges de voitures à deux chevaux par acre ; les récoltes de choux-verts et de navets communs exigeront de 10 à 14 de ces charges, la graine de foin commun et de trèfle, de 8 à 10, et les récoltes de blé-d'inde, de 8 à 12.

On ne saurait se trop garder de laisser le fumier de paille exposé à l'influence du temps, soit en tas, soit étendu dans le champ, comme on fait dans plusieurs cantons. On lui ôte par là son prix, on fait qu'il n'a pas plus de valeur que du chaume pourri, et qu'il ne vaut plus la peine d'être étendu sur le champ. Pour une telle manière de traiter l'engrais et pour ceux qui le traitent ainsi, nous pouvons prendre l'inverse de notre motto, et dire : " Là où il n'y a pas d'engrais, il n'y a pas d'argent. " — *Mark Lane Express.*

Les jeunes gens qui remarquent les effets épuisants d'une culture imparfaite, supposent que l'art de l'agriculture, au lieu d'être un champ ouvert aux efforts de la science, pour la perfectionner, n'est qu'une arène propre seulement à être parcourue par des hommes illettrés, n'ayant pour guide que la tradition ou la routine. Aussi abandonnent-ils en masses les toits paternels, pour aller chercher d'autres occupations.

On nous dit aussi que le même procédé de détérioration, qui, à très peu de chose près, a été porté à son comble, dans les Etats des bords de la mer, est aussi en opération dans l'ouest. Quoique la nature ait, par un procédé long et bienfaisant, doué les terres de cette partie du pays d'une fertilité inconnue ailleurs, elles peuvent néanmoins être appauvries par la main de l'homme. La marche graduelle vers le même comble de mal qui a eu lieu dans les anciens Etats peut être plus lente, mais, dans la nature des choses, elle est constante et sûre. Plusieurs de ceux qui occupent ces sols, maintenant généreux, dans la même idée illusoire qu'ils sont inépuisables, dont ont été imbus les premiers cultivateurs des espaces plus fertiles des Etats de l'Est, vivront probablement assez longtemps pour trouver que sous une culture constamment négligée, ce qui est arrivé peut arriver encore.

raison, ces remarques souffrent des exceptions ; mais elles n'en sont pas moins que trop généralement vraies.

Tandis que cette rapide diminution de fertilité faisait des progrès parmi nous, dans plusieurs des états de l'Europe, le progrès avait lieu dans le sens contraire, avec la même rapidité. Là, l'agriculture est protégée et encouragée par le gouvernement ; des hommes du premier mérite et du plus haut rang dans la société consacrent leur temps et leurs talents à son perfectionnement ; la lumière de différentes sciences a lui sur elle ; les terres ont été assez changées, assez améliorées depuis soixante-dix ans, par une rotation judicieuse des récoltes et un système d'engrais adapté au sol et à la culture, pour les rendre plus productives ; des milliers d'arpens de terres marécageuses, auparavant de peu ou de nulle valeur, ont été égouttées, et sont maintenant cultivées avec profit ; des écoles et des collèges d'agriculture ont été établis, et la propagation et l'amélioration des animaux de ferme ont été portées à un tel point de perfection en Angleterre et en Ecosse, que toutes les autres races du monde connu peuvent être améliorées par un croisement avec eux.

On pourra dire qu'une culture aussi parfaite ne serait pas profitable ici ; mais nous ne pouvons pas continuer à suivre notre système épuisant de culture beaucoup plus longtemps ; car les récoltes déclinées et décroissantes en viendraient à ne plus payer le travail. Si l'état des choses, dans notre pays, ne permet pas de cultiver avec autant de perfection qu'on le fait dans les pays mentionnés, nous sommes certainement autorisés à suivre des principes de culture plus corrects et plus lumineux qu'on ne le fait communément. — *New England Cultivator.*

Amailles.—*Choix du Mâle et de la Femelle pour la Propagation de l'Espèce.*

—Le taureau doit être gros, bienfait et en bonne chair ; il doit avoir l'œil noir, le regard fier, le front ouvert, la tête courte, les cornes grosses et noires, les oreilles longues et velues, le mufle grand, le nez court et droit, le cou charnu et gros, les épaules et la poitrine larges, les reins fermes, le dos droit, les jambes grosses et charnues, la queue longue et couverte de poil, l'allure ferme et sûre, le poil luisant, épais et doux au toucher. Il doit être, en outre, de moyen âge, entre trois et neuf ans au plus ; passé ce temps il n'est plus bon qu'à engraisser. La vache doit avoir la taille haute, les cornes bien étendues, claires et polies, le front large et uni, le corps long, le ventre gros et ample, les tetines blanches, point charnues, mais déliées, et au nombre de quatre. En général elle doit être forte et docile.

Un taureau suffit pour vingt vaches et on ne doit pas souffrir qu'il en saillisse plus de deux en un jour. Dans sa jeunesse, il faut le ménager, attendre, pour lui permettre la pro-

pagation de son espèce, qu'il ait au moins deux ans. Il peut continuer cette fonction avec succès pendant sept à huit ans. S'il ne couvre que de deux jours l'un, depuis le commencement d'avril jusqu'à la mi-juillet, il est en état de couvrir plus de trente vaches, sans être épuisé, pourvu qu'il ait de bons pâturages, et que, pour le mettre en rut et augmenter sa vigueur, on lui donne de temps en temps, de l'orge, de la vesce et de l'avoine. On lui frotte quelquefois le muflle, afin que son amour et sa vivacité se réveillent par l'odorat.

Un usage extrêmement abusif, c'est de conduire les genisses au taureau, aussitôt qu'on aperçoit qu'elles sont en chaleur. Il vaut mieux attendre deux ans pour celles que l'on destine à devenir vaches laitières. Ce serait encore trop tôt, pour les vaches qui doivent fournir de bons élèves de race. Les vaches ne valent plus rien passé dix ans. On connaît leur âge par le nombre de neuds ou cerceles qui se forment aux cornes; il s'en fait un chaque année. Depuis trois jusqu'à neuf ans, la vache est dans sa force; elle vit à peu près vingt ans.

Savon Economique.—Recueillez, avant le temps de la semence, les chardons, orties, fougères et autres plantes qui infestent ordinairement les bords des grandes routes et des haies, et les brûlez en larges tas par degrés, jusqu'à ce que tout soit consumé; gardez-en soigneusement les cendres dans une place sèche et préparée pour faire les sels détersifs, dont on a besoin dans la confection d'un remplacement de savon.

Les matériaux requis et les ustensiles doivent être préparés; ils sont en petit nombre; ils consistent 1o. en un petit tonneau de bois blanc, de neuf pouces de large sur autant de haut. Ce barril doit être percé près de son milieu: il sert à mélanger les sels détersifs: s'il était fait en chêne, il les colorerait.

2o. Un petit bassin de cuivre avec un fond rond, d'un pied de diamètre et de sept à huit pouces de profondeur, ou, si l'on ne peut se le procurer, un pot de fer ou de terre vernissée qui puisse bien résister au feu, peut servir. Ce vaisseau est disposé pour faire bouillir le mélange.

3o. Enfin, il faut, pour cette petite manufacture, un écumoire, une spatule de bois blanc, et deux poëlons de terre.

Les matériaux nécessaires sont d'abord quelques bonnes cendres, deuxièmement de la chaux, et troisièmement de l'huile, du suif, ou de la graisse de cuisine.

Alors prenez trois livres de cendres et une livre de chaux; mouillez d'abord légèrement la chaux avec une petite quantité d'eau pour l'éteindre; et après qu'elle est entièrement dissoute, et qu'elle tombe en petites parcelles, mêlez-la avec la cendre, et mettez ce mélange dans le petit tonneau, en ayant préalablement tendu une pièce de canevas au fond; fermez soigneusement le trou au fond du tonneau; après quoi, versez

sur les matériaux une quantité d'eau suffisante pour bien imbiber le mélange et l'élever dans le vaisseau à la hauteur d'environ trois travers de doigt: brassez bien le tout avec un bâton; laissez reposer pendant quelques heures, et ouvrez pour laissez couler l'eau saline. Remettez de la nouvelle eau dans le tonneau, remuez bien les matériaux avec un bâton, et tirez la seconde dissolution lixivielle, qui est aussi gardée séparément. On obtient le troisième extrait de sels détersifs de la même manière, en versant de nouvelle eau sur le reste des cendres. Prenez une égale quantité de la première dissolution et de graisse de cuisine, suif ou huile; mêlez les ensemble dans votre petit bassin de cuivre sur un feu doux, jusqu'à ce qu'ils soient bien incorporés; opération que vous faciliterez et accélérerez en les remuant constamment avec la spatule. Quand l'extrait des sels et la graisse sont bien unis, vous pouvez ajouter plus ou moins de votre dissolution lixivielle de seconde qualité, et les tenir en digestion pendant quelque temps, à une chaleur douce, jusqu'à ce que le mélange soit complété, en ayant soin de le bien remuer pendant tout le temps; versez-le ensuite dans vos vases de terre, pour l'y faire refroidir et le garder pour l'usage.

LE CLUB DE SMITHFIELD.

Entre les choses nouvelles qui ont paru pour la première fois, cette année, à notre exposition de Noël, le moulin à lin, ou la machine à broyer et sérancer le lin, propriété de Samuel Lawson et fils, ingénieurs, machinistes, etc., de Leeds, est un des échantillons les plus simples, les plus parfaits et les plus imposants du génie mécanique, qui aient jamais paru à l'une quelconque de nos précédentes expositions de Noël, et il y a à dire de plus, que son apparition au temps même où ses services sont grandement nécessaires, comme présentement, en double la valeur.

Jusqu'à dernièrement, il a existé un préjugé enraciné contre la culture du lin, tellement, qu'on insérait dans presque tous les baux à ferme des clauses pour en défendre strictement la culture; mais en conséquence du progrès de la chimie et de la géologie, de l'usage des engrais artificiels, et d'une connaissance plus parfaite de la production des récoltes, ces préjugés ont cédé la place au désir de s'instruire du mode d'après lequel cette plante devait être cultivée et traitée. Ce changement a eu lieu non-seulement en considération de la fibre et de la filasse, mais encore de la graine pour la nourriture du bétail. En conséquence des fortes objections qui s'étaient élevées contre le lin, et qui avaient longtems duré, un grand nombre de fermiers ignorent entièrement la manière de le cultiver; et ceux, en petit nombre, qui l'ont vu croître, dans leur jeunesse, n'ont conservé qu'une faible idée des méthodes surannées d'alors; de sorte qu'il est difficile de dire laquelle des deux parties a le

plus à apprendre. Nous avons rencontré dernièrement, par exemple, deux particuliers anxieux de cultiver le lin, particulièrement pour la tige. Notre ancien ami avait cultivé le lin sur un plan étendu, il y a quarante ans, mais non pour les tiges, et connaissant parfaitement l'attention particulière et constante que la plante exige, dans tous les degrés de sa croissance, depuis la semence jusqu'à l'envoi au moulin à broyer, il craignait de laisser mûrir la graine, de peur que la fibre ne fût perdue ou gâtée, et qu'on ne se moquât de lui. Notre jeune ami, de l'autre côté, ne connaissait pas par expérience le mode de traitement qu'exigeait le lin, mais étant un homme de science assez éminent, il réussit à en produire une légère récolte de la plus fine qualité, et à recueillir une bonne quantité de tiges. Mais il ne put séparer le lin de la paille, dont la longueur l'étonna; enfin, quoique persuadé que la qualité faisait plus que compenser la quantité, il ne connut ni l'une ni l'autre, en les voyant, et se hâta de conclure, en conséquence, que sa récolte ne le dédommagerait pas de ce qu'elle lui avait coûté, et lorsqu'il la vit, il se détermina à l'employer comme litière dans ses étables ou bergeries, quoiqu'elle valût £20 l'arpent. Nos provinces [le nord de l'Irlande étant à peu près la seule exception] offrent une infinité d'exemples de cette sorte, dont un grand nombre viennent annuellement à notre connaissance; et M. Dawson mentionne qu'il leur a été offert dernièrement de grandes quantités de lin, à des prix qui ne diffèrent que d'une petite fraction de ceux du marché. De là l'importance qu'il soit donné plus d'attention à cette branche d'agriculture, et à l'apparition opportune ainsi qu'à la valeur de la machine dont nous parlons.

Après que le lin a été roui, il exige trois opérations; il doit être broyé, battu et sérancé, comme le savent nos lecteurs, avant d'être prêt à être filé. La dernière, celle de sérancer, est depuis longtems une branche de travail par elle-même; mais les deux premières, quoique faites séparément, vont ensemble généralement, quoique ce ne soit pas toujours le cas, une des opérations étant faite par un individu, et l'autre, par un autre. Les deux opérations se font grossièrement, une grande quantité de fine filasse étant brisée en étoupe, ou déchet, tandis que tout est détérioré quant à la qualité. Cette perte provient de ce que le lin est brisé par une série de coups à percussion rapide entre deux instrumens longs et aigus, en quantité considérable, généralement au nombre de trois ou quatre avant que le lin ait changé de position. Il est alors pris par poignées, l'ouvrier tenant un des bouts ferme et laissant tomber l'autre sur le bord d'une ouverture pratiquée sur les bras du séran, se mouvant horizontalement, lequel sépare le lin ou la fibre du bois ou de la partie ligneuse de la plante, cette dernière partie étant généralement appelée la paille et la première le lin. A mesure que les poignées

sont séparées sur un côté, l'opérateur tourne autour de l'autre, et lorsque le premier bout est sérancé, il renverse les bouts, et sérance l'autre. Or, si le lin est coupé par l'opération de la broye ou maque, il l'est autant, sinon davantage par celle du sérancé ou de la batte, car avant que l'intérieur de la poignée soit conditionné convenablement, l'extérieur est endommagé. On a remplacé en quelques endroits, la première de ces opérations en broyant le lin entre des rouleaux, pendant les douze dernières heures, ou environ; mais dans la plupart des provinces, cette méthode n'est pas connue, et l'opération du sérancé est même encore plus grossière que celle que nous venons de décrire, l'ouvrage étant aussi fait par des coups répétés au moyen d'un sérancé manuel, ou d'une batte ou mince pièce de bois, sur le bord d'une poutre ou sellette sur laquelle l'opérateur est assis de côté, détruisant beaucoup plus de lin que les bras mêmes de sérancé. Il est nécessaire de se rappeler à l'esprit le caractère suranné de ces opérations, avant de pouvoir se former une idée juste et faire une estimation correcte de celle que nous allons décrire présentement en peu de mots.

En séparant à la main le lin de la paille, comme quand on en examine la qualité, on saisit une seule tige entre les bouts du pouce et de l'index se joignant vis-à-vis l'un de l'autre. Alors, commençant à une des extrémités de la tige, on se rend en la frottant légèrement à l'autre extrémité, détachant le lin de la paille en avançant et brisant cette dernière. Lorsque cela est fait, on prend la tige rompue entre les bouts du pouce et de l'index de la main gauche, et on la fait descendre lentement entre les ongles du pouce et l'index de la main droite, détachant la paille, ou la partie ligneuse de la fibre. Ainsi se termine l'opération, et tel est le "modus operandi" de la machine de Lawson et fils. Le lin, en passant entre les rouleaux à révolution, est broyé, et lorsqu'il en est retiré, la paille est détachée avec une netteté et une facilité qui surpasse tout ce que le pouce et l'index pourraient faire, laissant le lin de toute la longueur qu'il a acquise en croissant et dégagé de tout déchet, de sorte que les opérations de la broye et du sérancé sont exécutées en même temps par la même machine, et c'est là le caractère particulier de l'invention. Il sera pourtant nécessaire d'entrer un peu plus dans le détail, quant à la machine même et à la manière de s'en servir.

La machine est presque entièrement composée de fer, et elle est double, y ayant deux machines opérant dans un cadre de fer de fonte, d'où résulte une grande économie tant dans la construction que dans le manœuvre. Les principales parties fonctionnantes de chacune sont une paire de rouleaux, une poutre verticale à mouvement alternatif (aussi de fer), et un jeu de six réceptacles de lin, ou plus, faits de bois, de sorte qu'il y a en tout quatre rouleaux, deux solives, et deux jeux de réceptacles. Chaque rouleau

est partagé en quatre longueurs, chaque pièce étant différemment amincie, plus fine à la fin, et plus grosse au commencement. Les rouleaux reçoivent le lin supérieurement, et se meuvent inférieurement et intérieurement, et sur le pied de 150 révolutions par minute. Les deux poutres à mouvement alternatif, sont creuses, oscillant au-dessus des rouleaux, l'une perpendiculairement entre chaque paire, et sont ouvertes au fond. Chaque réceptacle est composé de deux pièces de bois, entre lesquelles une poignée de lin est tenue ferme. Elle est égale en longueur à chacune des divisions des rouleaux, ou, à en juger à l'œil, d'environ vingt pouces, et glisse longitudinalement à l'intérieur de la poutre, chaque poutre contenant six des réceptacles, quatre au-dessus des rouleaux et un à chaque extrémité, pour donner et décharger. Les rouleaux broient le lin à mesure qu'il passe entre eux, et le sérancent à mesure qu'il est tiré en montant, à l'encontre de leur mouvement par la poutre, dans son ascension. Les poutres tiennent les réceptacles, les dirigeant en montant, perpendiculairement aux rouleaux, et les réceptacles tiennent le lin par un bout, la partie sur laquelle les rouleaux opèrent étant suspendue au-dessus, de sorte que lorsqu'ils s'en approchent et viennent à les toucher, en descendant, le tout est préparé, à une longueur donnée, passant, en montant et en descendant, entre chacune des divisions des rouleaux, avant de l'être tout-à-fait, après quoi il est versé dans le réceptacle.

En faisant mouvoir la machine, le travail manuel est sous-divisé de la manière la plus économique possible. Si d'un côté, il n'est pas perdu de lin, de l'autre il n'est pas plus perdu de travail, qui consiste principalement à remplir et vider les réceptacles, ce que de jeunes garçons ou filles peuvent faire. Lorsqu'on le fait, le lin est étendu très mince dans toute la longueur, de sorte que les rouleaux opèrent dessus également des deux côtés des tiges. Ceci, et le mouvement longitudinal des réceptacles le long des rouleaux dans toute leur longueur, à chaque mouvement vertical alternatif de la poutre, le lin passant par des cannelures de plus en plus fines, à chaque oscillation, jusqu'à ce qu'il ait passé par les quatre divisions, constituent le caractère particulier de la machine, celui d'où dépendent principalement sa nouveauté et sa valeur. Le procédé de remplissage est si simple, qu'il peut être appris dans un avant-midi par un jeune garçon, s'il n'est pas un parfait imbécille. Il faut six ou sept petits garçons ou petites filles pour chaque machine, outre deux jeunes garçons pour les deux, un à chaque extrémité, pour entrer et sortir les réceptacles, chaque machine recevant le lin entier à un bout, et le déchargeant broyé, à l'autre, dans environ huit secondes, durée d'une oscillation de la poutre; de sorte qu'un des garçons emplit un réceptacle en quatre secondes, et que l'autre le décharge dans le même espace de temps, ce qui les tient tou-

jours en mouvement, ainsi que les six ou sept petits garçons ou petites filles, qui les remplissent et les vident dans ce court intervalle.

Suivons maintenant un réceptacle de lin entier en droite ligne par la machine jusqu'à ce qu'il soit apprêté pour le fileur. Les poutres, comme nous l'avons dit, s'étendent de la longueur d'un réceptacle, au-dessus des rouleaux, à chaque extrémité. Dans cette longueur, à l'extrémité où l'on emplit, tandis qu'elle descend et remonte, le garçon place un réceptacle rempli. Lorsque la poutre s'est élevée de toute sa hauteur, il y a un court repos, durant lequel le réceptacle est poussé en avant au-dessus de la première division des rouleaux, ayant les cannelures les plus grossières; en descendant entre ces derniers, le lin est broyé, et étant repoussé en haut, il est sérancé partiellement. Lorsque le réceptacle s'élève au sommet, il est tiré de nouveau longitudinalement droit au-dessus de la seconde division des rouleaux, qui a des cannelures plus fines que les premières. Lorsqu'il est pris entre ces dernières, et poussé de nouveau, les petites tiges tenaces qui peuvent avoir échappé à la première opération, sont broyées et sérancées, et ainsi en est-il des deux autres divisions des rouleaux, qui ont des cannelures de plus en plus fines; et lorsqu'il s'élève d'entre les dernières, il est tiré en avant, au-dessus des rouleaux, vers le second des garçons, pour être ôté, l'extrémité ou moitié inférieure du lin étant alors prête pour le fileur. L'extrémité sérancée est ensuite jetée à travers une moitié d'un réceptacle, et l'autre moitié appliquée dessus et fixée, après quoi, elle repasse par la machine, le lin ayant alors subi l'opération dans toute sa longueur et étant prêt pour le fileur. Le but qu'on se propose en faisant passer si souvent le lin entre des rouleaux différemment cannelés, n'est pas seulement d'empêcher la perte dont on se plaignait sous l'ancien système, et à laquelle on obvie de la manière la plus efficace, mais encore de faire disparaître toute rudesse de l'extérieur de la fibre, et de la polir, pour ainsi dire, comme on le fait à perfection, la rendant douce au toucher et lustrée comme la soie.

Par ce que nous venons de dire, on aura une idée générale de cette précieuse machine acquise au mécanisme agricole. Nous ne saurions la trop recommander aux propriétaires. Il y a dans nos provinces plusieurs villages, où, si elle était une fois connue et essayée, elle serait bientôt mise en usage, procurant des avantages maintenant difficiles à estimer. Quant à l'argent, le prix coûtant de la machine et un engin à deux chevaux, seraient à peu près tout ce qu'il faudrait. Enfin, nous avons rarement rencontré, d'un côté, une occasion plus invitante à placer des fonds, et de l'autre, un mécanisme fait pour conférer d'aussi importants résultats au public en général, que l'est le moulin à lin de Lawson et fils, pour nos villages et nos campagnes généralement. — *Mark Lane Express.*

LE LIN, LA RECOLTE LA PLUS LUCRATIVE.

Au dîner du Club des Fermiers d'Oakley, la semaine dernière, M. Coldecott dit qu'il avait éprouvé par sa propre expérience que le lin avait réalisé cette année plus de £16 par acre, en n'occupant la terre que pendant trois mois, (une récolte de navets blancs ayant été produite ensuite,) tandis qu'en moyenne, les terres à blé dans Hampshire et dans plusieurs parties d'Essex et de Kent, ne donnaient pas plus de £7 par acre, après avoir été occupées par le grain pendant dix mois, et que, loin que le lin soit une récolte qui épuise le sol, le blé semé dans Kent, après du lin a été la meilleure de la ferme. Il se proposait d'en cultiver, non-seulement à Frating Lodge, comme ci-devant, mais sur sa ferme de South Hall, Ramsey, près d'Harwish, et il se flattait que le profit qu'il en retirerait induirait les membres à en faire de même, de sorte qu'avec le temps, les dix millions d'argent envoyés d'Angleterre à notre digne ami, le czar de Russie, pour du lin, fibre et graine, entreraient finalement dans les poches des cultivateurs.

SUGGESTIONS SUR L'ÉTABLEMENT DES CHEVAUX ET DES BÊTES A CORNES.

Dans tous les arrangements pour la construction et l'entretien des écuries et des étables, l'aise, et conséquemment la santé et le progrès de l'animal ne doivent jamais être perdus de vue. Quelques cultivateurs, bien convaincus de l'importance d'un air pur, croient qu'il suffit d'ouvrir de temps à autre une fenêtre ou une porte. Il en résulte ordinairement un fort courant autour des pieds de l'animal, l'air chaud et moins sain demeurant, en conséquence de sa moindre pesanteur, dans la partie supérieure du bâtiment, sans être atteint par le courant d'air frais. Un tube de bois, courant, comme une petite cheminée, de la partie supérieure, dans lequel le courant pourrait être réglé, suivant que le temps est froid ou venteux, par une valve de bois, serait bien préférable. La propreté sous les pieds est un autre point très important pour le bien-être des animaux. Ceci ne peut être obtenu que par un bon pavé ou plancher, nettoyé fréquemment, et une suffisance, non une surabondance de litière nette, et sèche. Souvenez-vous qu'il est aussi aisé d'enlever une tondeuse de fumier nouveau en cinquante différentes opérations, faites trois fois par jour, que de le faire une fois par semaine, par un travail désagréable. Une étable nette sous les pieds des animaux est absolument nécessaire pour que l'air soit pur.

On ne doit jamais établir plusieurs chevaux dans une même pièce, ou dans des places voisines sous le même toit; car si l'un d'eux est attaqué de quelque maladie, particulièrement d'une maladie contagieuse, les autres la contracteront probablement. Un cheval qui se détachera troublera tout le reste; ou si l'un devient inquiet, en conséquence d'une attaque subite, le bruit prive

les autres de leur repos régulier, et les rend aussi plus sujets à être atteints de maladie. On dit qu'on a observé une différence marquée dans la somme de travail fait par une paire de chevaux, après une nuit de repos, troublé par un seul animal affecté. Chaque ferme devrait être pourvue d'une pièce au moins pour y mettre libre toute animal qui serait attaqué de maladie.

Quelquefois, la difficulté d'approcher de la litière empêche de donner l'attention convenable à la propreté des étables. Il peut arriver que le fumier soit jeté dans un coin obscur de la grange, ou, ce qui est encore pis et plus ordinaire, jeté dehors pour être couvert de neige, ou noyé par la pluie, et rendu impropre à l'emploi qu'on en voulait faire. La paille du grain battu ne saurait être déposée avec trop de soin dans l'endroit convenable. Ce serait un bon arrangement que de placer la grange à paille entre la grange à grain et les étables, et en partie au-dessus des dernières.

On fait ordinairement les écuries et étables trop petites, plusieurs des places pour les chevaux n'ont pas plus de douze pieds, y compris la crèche ou mangeoire. Dix-huit pieds conviendraient beaucoup mieux. Les cloisons devraient être de bois fort et solide, et assez hautes pour empêcher qu'il ne se voient ou ne se sentent l'un l'autre; ce qui serait l'avant-coureur de ruades fréquentes ou incessantes. Les boîtes, ou loges, devraient avoir dix pieds en carré.

Les bêtes à cornes qui sont nourries *dehors* en hiver, sont plus sujettes à être négligées que les chevaux, quant à la propreté. Il semble révoltant que l'animal dont nous tirons tant de provisions pour la table, beurre, fromage, lait et crème, ait à reposer sur un lit sale et à respirer un air malsain. De telles causes doivent nécessairement détériorer la qualité et diminuer la quantité de ces produits, en même temps que les animaux perdent de leur bonpoint. Des litières tenues nettes et sèches par le soin et l'attention convenables, et un air pur et sain, contribueraient sûrement beaucoup au bien-être de l'animal, et encore plus à celui du propriétaire, s'il savait apprécier les éléments du bien-être et de la jouissance.

CULTURE DES OIGNONS.—L'assolement n'est pas aussi nécessaire pour la culture des oignons que pour la plupart des autres récoltes. La grande quantité qui en est produite dans ces environs (pas moins de 100,000 quarts annuellement) et mes fréquentes habitudes avec ceux qui se sont occupés de leur culture, m'ont rendu confiant à cet égard. Je connais des champs sur lesquels on a cultivé des oignons pendant vingt ans, ou plus, successivement, sans aucune diminution apparente dans la récolte, en conséquence de la culture ainsi continuée. L'idée que les oignons diffèrent des autres récoltes, sous ce rapport, est si générale, qu'il est presque passé en proverbe, que

“ les oignons viendront bien sans un changement de récolte.” Il n'y a pas à douter qu'on ne rende l'avantage plus considérable en variant les engrais qu'on emploie; et qu'il soit profitable de répandre assez d'engrais sur la surface, de cinq à huit voies à l'acre, par exemple, c'est ce qui est parfaitement clair. Peut-être que l'engrais répond à ce qu'on objecte naturellement que les ingrédients nécessaires à la production de la récolte s'épuisent. Qu'est-ce que le muscle? J'entends par là de la boue, au fond d'eau salée, de rivières et de ruisseaux, remplies du muscle, ou des coquilles de muscles. Des milliers de voies de cette matière sont recueillies annuellement dans ce voisinage, et appliquées à la terre. On la croit un excellent engrais de surface pour les oignons, si l'on s'en sert une fois en six ans, et il y en a qui l'emploient plus souvent. C'est certainement un engrais précieux dans les vergers, comme je l'ai éprouvé moi-même.—*Albany Cultivator.*

La ferme de Boon, dans le Berwickshire, a été louée £1,200. La rente précédente a été durant un bail de 19 ans, de £800. Le capital nécessaire au tenancier, ou fermier, est de £7,000 à £8,000. De même, la ferme d'Alberlady Mains, de 220 acres d'Ecosse, a été louée au taux de 5 minots de froment, payable d'après les plus hauts prix des marchés, outre 300s. en argent, par acre d'Ecosse.

On estime que le nombre des cochons entretenus sur les fermes de l'Ohio, de l'Indiana, du Kentucky, du Missouri, de l'Illinois et de l'Iowa, se monte à neuf millions.

MARCHÉS DE MONTRÉAL.

Foin, de 11 à \$12, les 100 bottes.
Paille, de 7 à \$8, do.
Bœuf, de 5 à \$8, les 100lbs.
Porc, de 5 à \$7, do.
Moutons, de 2 à \$7, la carcasse.
Veaux, rares, les plus grands et plus beaux, \$10.
Froment, de 8s à 8s 3d.
Blé-d'Inde, 4s 3d.
Seigle, 4s 6d.
Orge, 4s 3d.
Avoine, 2s 4d.
Pois, 5s 6d.
Sarrasin, 4s 6d.

Nous n'avons pas de changement à faire dans ces quotations, si ce n'est que le mouton est très rare, et qu'il y en a peu de bonne qualité; que le porc est monté à \$7½, et qu'il y en a peu à ce prix. Les approvisionnements de toutes sortes sont très peu considérables. Les avis d'Europe indiquent une baisse dans le prix des céréales, qui semblait s'être élevé à celui de la spéculation.

Le Soussigné, dont les Chevaux de race ont remporté presque tous les principaux prix, à la dernière Exposition Provinciale, offre à vendre son **ETILON** importé de **CLYDE**, prenant sa 8^{ème} année.

—DE PLUS—

Deux jeunes **ETALONS** de **CLYDESDALE**, atteignant l'âge de 3 ans
Ce sont des chevaux supérieurs.

JOHN DODS.

Montréal, 1er Mars, 1854.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DU COMTÉ DE
BEAUHARNOIS.**

L'EXPOSITION D'HIVER de la Société aura lieu au Village de **HUNTINGDON**, le **JEUDI** 23 de **FEVRIER** prochain, et les prix suivans seront adjugés :

**POUR CHEVAUX.
CLASSE 1.**

Etalon de trait, à être tenu dans le Comté pour la saison prochaine, trois prix, . . . 50 30 20

**POUR TAUREAUX.
CLASSE 2.**

Taureau n'ayant pas plus de 5 ans, à être tenu dans le Comté pour la saison prochaine, trois prix, . . . 25 20 15

**POUR AUMAILLES ET MOUTONS GRAS.
CLASSE 3.**

Paire de Bœufs gras, nourris et préparés pour le boucher, trois prix, . . . 25 20 15

CLASSE 4.

Vache grasse, nourrie et préparée pour le boucher, trois prix, . . . 20 15 10

CLASSE 5.

Paire de Moutons gras, nourris et préparés pour le boucher, trois prix, . . . 20 15 10

**POUR GRAIN DE SEMENCE.
CLASSE 6.**

Echantillon de 8 minots de Blé de printemps, trois prix, . . . 25 20 15

CLASSE 7.

Echantillon de 6 minots d'Avoine d'Angleterre, trois prix, . . . 20 15 10

CLASSE 8.

Echantillon de 6 minots d'Avoine Canadienne, trois prix, . . . 20 15 10

CLASSE 9.

Echantillon de 6 minots d'Orge, trois prix, . . . 20 15 10

CLASSE 10.

Echantillon de 6 minots de Pois blancs du Canada, trois prix, . . . 20 15 10

CLASSE 11.

Echantillon de 2 minots de Blé d'Inde en épis, deux prix, . . . 15 10

CLASSE 12.

Echantillon de 2 minots de Graine de Mil, deux prix, . . . 15 10

Le concours sera restreint aux Membres de la Société, et excepté pour les CHEVAUX et les TAUREAUX, aux seuls agriculteurs; et le tout soumis aux Réglemens généraux de la Société. Les entrées, ou inscriptions, doivent être faites à Dix heures de l'Avant-midi, le jour de l'Exposition. Les membres de la Société dîneront ensemble, après l'Exposition, et ceux qui auront remporté des premiers prix seront tenus d'y assister. Billets ou Cartes, 2s. 6d. Une foire aura lieu le même jour, pour la vente d'animaux et produits agricoles de toutes sortes.

Par ordre,
R. H. NORVAL,
Secrétaire-Trésorier.

Beauharnois, Février, 1854.

L'Assemblée générale annuelle de la Société, a fin d'élire des OFFICERS et DIRECTEURS pour l'année suivante, aura lieu le même jour, à l'Hotel de Barrett, Huntingdon.

J. KEITH, Président.

COCHONS DU COMTÉ DE NORFOLK.

Le soussigné a à vendre quelques paires de ces animaux, de vraie race. Prix, \$15 par paire.

— AUSSI: —

Un Verrat de la même race, âgé de 18 mois; les dits animaux sont tous d'un troupeau importé, et garantis de la meilleure race qu'il y ait en Canada pour la taille, la symétrie, la précocité, et la facilité à engraisser.

CHARLES HUGHES.

Trois-Rivières, 18 déc., 1853.

BETES D'HEREFORD.

A VENDRE un TAUREAU de la vraie race d'HEREFORD, et un VEAU MALE de la même race, qui sera de service le printemps prochain. Pour les particularités, s'adresser à John McGinnis, Ecr., à St. Jean, ou à C. Skene, Ecr., ferme de Moore Land, Wolfe Island.
N. B. — Un Priz de £10 a été donné à Québec, en 1854, pour le meilleur Taureau d'Hereford, d'âge quelconque, possédé dans le B. C.

IMPRESSION ET RELIURE.

Le Soussigné exécute avec prompteté et diligence toutes sortes d'Impressions, telles que Livres, Catalogues, Listes de Prix, Etiquettes pour Expositions d'Animaux, &c. Il Relie aussi soit des Livres Imprimés, soit des Livres Blancs, tels que, Grands-Livres, Journaux, &c.

H. RAMSAY,

Bureau du Journal du Cultivateur, Montréal.

VIENNENT D'ÊTRE PUBLIÉS,

ATLAS DE RAMSAY, du prix de 30 sous, in-4to, contenant 12 cartes à contour, 1o. de l'Hémisphère Oriental; 2o. de l'Hémisphère Occidental; 3o. de l'Europe; 4o. de l'Asie; 5o. de l'Afrique; 6o. de l'Amérique Septentrionale; 7o. de l'Amérique Méridionale; 8o. du Canada; 9o. de l'Angleterre; 10o. de l'Ecosse; 11o. de l'Irlande; 12o. de la Palestine.

ATLAS DE L'ÉCRITURE SAINTE DE RAMSAY, à l'usage des Ecoles, contenant 6 cartes colorées, pour l'éclaircissement de la Géographie de l'Histoire Sacrée, contenant, 1o. les Contrées de l'Est; 2o. les Marches des Israélites; 3o. la Palestine Juive; 4o. l'Ancienne Jérusalem; 5o. la Palestine Romaine; 6o. les Voyages de St-Paul, joliment couvert. Prix, huit sous.

L'ATLAS D'ÉCOLES D'EDIMBOURG, in-4to, couverture d'étoffe, contenant 36 cartes colorées. Prix 5s

L'ATLAS IMPERIAL, Ancien et Moderne, 47 Cartes. Prix. 32s. 6d.

L'ATLAS NATIONAL, avec Ample Index. £3 15s.

LIVRES POUR PRIX OU RÉCOMPENSES; 50 grosses, de différents prix

LIVRES A DESSINER, 10 grosses, de 1s. à 6s. la douzaine.

HEW RAMSAY, Montréal.
P. SINCLAIR, Québec.
A. H. ARMOUR et Cie., Toronto.
J. DUFF, Kingston.
A. BRYSON, Bytown.
J. M. GRAHAM, London.
R. R. SMILEY, Hamilton.

VIENT D'ÊTRE PUBLIÉE,

Une HISTOIRE DE ROME, à l'usage des Ecoles. Prix 2s.

Tous les journaux sans exception ont fait l'éloge de cet ouvrage comme excellent. D'après l'habileté avec laquelle il est écrit et le bas prix auquel il se vend, l'éditeur ose se flatter qu'il deviendra généralement en usage.

A CEUX QUI ANNONCENT.

Une grande circulation à laquelle le Journal du Cultivateur est parvenu, en fait un excellent médium ou moyen de correspondre avec le public. Le taux pour annonces ou avis, n'est que de six sous par ligne pour la 1^{ère} insertion.

Bureau du Journal du Cultivateur,
Rue Saint-François-Xavier.

LIVRES D'AGRICULTURE INSTRUMENS, SEMENCES, &c.

Le Soussigné exécutera avec promptitude les Commandes pour Livres d'Agriculture, Instrumens, Semences, &c., pourvu qu'on lui fasse tenir une description détaillée de ce qu'on veut avoir, et un dépôt à un montant raisonnable sur la valeur des articles demandés.

Montréal, 1853. **H. RAMSAY.**

MARCHANDISES NOUVELLES.

Le Soussigné a reçu maintenant son assortiment ordinaire et étendu de Papier, Livres de Compte, Livres d'Ecoles, &c.

Montréal, 1853. **H. RAMSAY.**

LIVRES D'ÉCOLES POUR LESQUELS IL A ÉTÉ DONNÉ DES PRIX.

Le Soussigné a obtenu des Diplômes aux Expositions Provinciales qui ont eu lieu à Montréal et à Hamilton, en 1853, pour la meilleure collection de Livres d'Ecoles, imprimés et reliés en Canada, à l'usage des Ecoles Élémentaires, des Ecoles de Grammaire, &c. Parmi les Livres exposés étaient les suivans:—

SERIE NATIONALE.

Leçons Générales, pour être exposées dans les Ecoles.

Premier Livre de Leçons.
Second Livre de Leçons.
Suite au Second Livre.

Troisième Livre de Leçons.
Quatrième Livre de Leçons.
Cinquième Livre de Leçons.

Vérité du Christianisme.
L'Alphabet remplacé.

Premier Livre d'Arithmétique et Clef.
Second Livre d'Arithmétique et Clef.

Arithmétique de Thomson, édition Anglaise, à bon marché.

Grammaire Anglaise et Clef.
Tenue des Livres et Clef.

Traité du Mesurage.
Appendice, ou Supplément au Mesurage, à l'usage des Maîtres.

Élémens de Géométrie.
Introduction à la Géographie et à l'Histoire, avec Cartes, Estampes, etc., nouvelle édition beaucoup améliorée.

CURRICULUM LATINUM.

Cornelius Nepos.
Virgili Georgian.

Cicero de Amicitia.
Cicero de Senectute.

Ovidii Fasti.
Cæsar de Bello Gallico.
Q. Curtius.
Taciti Agricola.
Horatii Carmina.

ÉDITIONS CANADINNES DE LIVRES D'ÉCOLES.

"The Canadian Primer," par Peter Parley.
"Primer" de Manson.

Alphabet de Mavor.
Do de Carpenter.
Do de Webster.

Dictionnaire de Walker.
Arithmétique de Walkingame.
Grammaire de Lemnie.

Lecteur Anglais de Murray.
Grande Grammaire Anglaise de Murray.

Petite do do.
"Canadian School Geography," par Ewing.